



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

NIVEAU : LICENCE 1 – LICENCE 2 – LICENCE 3

MENTION : DROIT

Parcours : Droit français - Droits étrangers

Livret voté à la CFVU de septembre 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PRESENTATION DE LA FORMATION	6
LE TUTORAT	8
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	9
UNIVERSITE	9
UFR	9
DEPARTEMENT / FORMATION	10
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	11
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR	12
SERVICES NUMERIQUES	13
EMAIL UNIVERSITAIRE	13
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	13
CALENDRIER DE L'UFR DSP 2018-2019	14
MAQUETTE 1ERE ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW	15
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	16
L1 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW - SEMESTRE 1	16
L1 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW – SEMESTRE 2	18
MAQUETTE 2EME ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW	20
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	21
L2 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW - SEMESTRE 1	21
L2 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW - SEMESTRE 2	23
MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW	25
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	27
L3 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW - SEMESTRE 1	27
L3 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW - SEMESTRE 2	28
MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND	32
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND	34
SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	34
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 1	34
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 2	36
MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND	38
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 1	40
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 2	41
MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND	44

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND	46
SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	46
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 1	46
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND – SEMESTRE 2	49
MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN	52
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	54
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN - SEMESTRE 1	54
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN - SEMESTRE 2	56
MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN	58
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	60
L2 DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN - SEMESTRE 1	60
L2 DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN - SEMESTRE 2	61
MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN	63
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	66
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN - SEMESTRE 1	66
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN - SEMESTRE 2	69
MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE	72
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L1 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	73
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 1	73
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 2	75
MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE	77
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L2 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	78
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 1	78
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 2	80
MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE	82
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L3 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	84
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 1	84
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE - SEMESTRE 2	86
MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN	89
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L1 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN	90
SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	90
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 1	90
L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 2	92
MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN	94

<u>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L2 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN</u>	95
<u>SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2</u>	95
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 1	95
L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 2	97
<u>MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN</u>	99
<u>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L3 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN</u>	101
<u>SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2</u>	101
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 1	101
L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN - SEMESTRE 2	104
<u>MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME</u>	108
MODULES TRANSVERSAUX	108
LANGUES VIVANTES	108
BONUS AUX DIPLOMES	108
<u>STAGES</u>	109
<u>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</u>	110
MODALITES GENERALES	110
MODALITES SPECIFIQUES	110
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	110
DELIVRANCE DU DIPLOME	110
<u>CHARTE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES</u>	111
<u>CHARTE DU VIVRE-ENSEMBLE</u>	115

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets estudiantins puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

LICENCE DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW :

Au sein de la mention Droit français – Droits étrangers (que l'université Paris Nanterre est seule habilitée à délivrer), ce parcours permet d'acquérir une **double formation en droit français et en droit anglo-américain (ou common law)** pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans deux systèmes. La formation porte sur le droit français (enseigné en français) et sur le droit du Royaume-Uni (enseigné en anglais, notamment par des **professeurs de droit anglophones**). Elle comprend, en L2, des enseignements sur le droit des États-Unis d'Amérique, comme exemple de l'exportation du droit anglais, et en L3, une initiation approfondie à toutes les matières fondamentales du droit anglais.

LICENCE DROIT FRANÇAIS - DROIT ALLEMAND :

Au sein de la mention Droit français – Droits étrangers, ce parcours permet d'acquérir une **double formation en droit français et en droit allemand** pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans deux systèmes. Il consolide aussi la maîtrise de l'allemand écrit et oral (maîtrise et traduction de textes juridiques dans les deux systèmes de droit).

LICENCE DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN :

Au sein de la mention Droit français – Droits étrangers, ce parcours permet d'acquérir **une double formation en droit français et en droit italien**, pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans deux systèmes ; il consolide aussi la maîtrise de l'italien écrit et oral (maîtrise et traduction de textes juridiques dans les deux systèmes de droit).

LICENCE DROIT FRANÇAIS - DROIT RUSSE :

Au sein de la mention Droit français – Droits étrangers, ce parcours permet d'acquérir une **double formation en droit français et en droit de la Fédération de Russie**, pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans deux systèmes ; il consolide aussi la maîtrise du russe écrit et oral et de la civilisation russe ; enfin, il assure la maîtrise et la traduction de textes juridiques dans les trois systèmes de droit (français juridique, russe juridique, mais aussi anglais juridique).

LICENCE DROIT FRANÇAIS - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAINS :

Au sein de la mention Droit français – Droits étrangers, ce parcours permet d'acquérir une **double formation en droit français et en droit espagnol**, pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans deux systèmes ; il consolide aussi la maîtrise de l'espagnol écrit et oral (maîtrise et traduction de textes juridiques dans les deux systèmes de droit).

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

LE TUTORAT

Besoin d'aide / de conseils dans vos études de droit ?

L'UFR de droit et science politique offre la possibilité à tous les étudiants de première année de Licence de droit de bénéficier d'un suivi particulier dans le cadre du tutorat.

Le but de ce tutorat est d'aider les étudiants à acquérir des méthodes de travail et de les suivre dans leurs progrès.

Les tuteurs sont des étudiants expérimentés, déjà avancés dans leur parcours universitaire (niveau M1, M2 ou doctorants).

Les activités pratiquées lors des séances de tutorat sont de nature diverse :

- méthodologie des différents types d'exercices juridiques (dissertation juridique, commentaire de texte, fiches de jurisprudence, lecture et commentaire d'arrêt, cas pratique)
- maîtrise de la terminologie juridique, conseils pour la rédaction, la syntaxe, l'orthographe
- maîtrise des différents ouvrages juridiques (codes, manuels) et recherches en bibliothèque et sur internet (la salle du tutorat disposant d'un ordinateur)
- conseils pour la prise de note, le suivi des cours
- reprise, le cas échéant, de certaines notions abordées lors des cours magistraux
- prise en compte des besoins individuels des étudiants : soutien dans la préparation des TD ; aide à la compréhension des textes, articles, arrêts des fiches ; conseils pour les exposés oraux ; relecture des exercices à préparer dans le cadre du TD ; travail sur les plans, les problématiques.

Dans chaque matière, des exercices en ligne seront proposés aux étudiants par les tuteurs pour perfectionner leur méthodologie.

Le tutorat est gratuit et libre d'accès : il ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation. S'ils le souhaitent, les étudiants peuvent s'inscrire dans un groupe de tutorat à tout moment de l'année universitaire. Il n'y a pas de formalités préalables à accomplir : il suffit simplement aux étudiants de se présenter en salle F108, la salle du tutorat, à l'horaire du groupe choisi.

Les séances du tutorat ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi, sur des créneaux horaires d'1h30. Les séances sont spécialisées et correspondent aux matières enseignées lors des travaux dirigés de L1 (introduction au droit, droit constitutionnel et histoire du droit pour le semestre 1, droit constitutionnel, droit de la famille ou droit pénal pour le semestre 2) : les étudiants peuvent ainsi cibler les matières de leur choix et se rendre à la ou les séances correspondant le plus à leurs besoins.

La liste des groupes de tutorat avec leurs créneaux horaires ainsi que le nom des tuteurs et leurs spécialités seront affichés à la rentrée sur les panneaux d'affichage de la L1, sur le site de l'UFR et sur la porte de la salle F 108.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :
<http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Secrétariats Licences Droit français- droit étranger:

Droit français /Common Law –Droit français/Droit Espagnol:

Thoueiba MARON

☎ 01 40 97 77 06 @ tmaron@parisnanterre.fr

Droit français/Droit allemand – Droit français/Droit italien –Droit français/ Droit russe :

Tessy CHARLES-ELIE-NELSON

☎ 01 40 97 77 70 @ cen.tessy@parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation

Juliette TRICOT

@ j.tricot@parisnanterre.fr

Enseignant(s) référent(s)

Référent Licence 1 et 2:

Nathalie JAMMET-ARIAS

@ : njammet@parisnanterre.fr

Référent Licence 3:

Eva GORDON MENDUINA

@ : emenduinagordon@parisnanterre.fr

Référent étudiants Erasmus & étrangers :

Lionel ZEVOUNOU,

@ lzevouno@parisnanterre.fr

Référent étudiants à besoins spécifiques :

Augustin BOUJEKA,

@ aboujeka@parisnanterre.fr

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

Collège des professeurs

ARCHAN Christophe
BENLOLO CARABOT Myriam
BOURASSIN-BACHMANN Manuella
BOUSSARD Sabine
CHAIGNEAU Aurore
COHEN Antonin
ROBINE David
Le PILLOUER Arnaud
WOLMARK Cyril
THOUVENIN Jean-Marc

Collège des maîtres de conférences et doctorants

BARTHE Denis
BALLOT-LENA Aurélie
BOUJEKA Augustin
BORIES Clémentine
GROSBON Sophie
LANNEAU Régis
MEYER Julie
OMARJEE Ismael
NICOLAS Valérie
ROZEZ Sophie

Collège du personnel administratif

JORRE Isabelle
IBORRA Sylvie
THOMAS Lydéric

Collège des usagers - étudiants

LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés)
SHEYBANI Niki (UNI)
PISA BURGOS Maxime (FAX)
MILLIAT Karen (FAX)
KASEM Sabine (UNEF)
GRAILLAT Nathan (UNEF)
DESIRE Coralie (UNEF)
SIROT Mathieu (UNEF)
DUBOIS Emmeline (UNEF)

Collège des personnalités extérieures

DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE
DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM
DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)
MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris
PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières
SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP
SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège
WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE L'UFR DSP 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Vendredi 7 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

MAQUETTE 1ERE ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE Droit Français			12				
3JDT1CV6	- Introduction au Droit	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE Droit Français 2			12				
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE Droit étranger			12				
3JDA1IL6	- Introduction to United Kingdom Law	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE Droit étranger 2			12				
3JDA1PR6	- United Kingdom Procedure	24h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
	- 3 matières obligatoires dont 1 à TD et 2 à CM :			1,5				
3JDA1HD1	- Landmarks in English history	18h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDA1TR1	- Traduction : Anglais 1	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT1RI1	- Relations internationales	24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UME1916	- Atelier de langue française (avec TD)	-	18h00	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE Droit Français			12				
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel (avec TD)	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE Droit Français 2			12				
	- 1 matière au choix :							
3JDT2PN6	- Droit pénal	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE Droit étranger			12				
3JDA2PO6	- United Kingdom Politics (avec TD)	12h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE Droit étranger 2			12				
3JDA2CS6	- United Kingdom Constitutional Law (avec TD)	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDA2EC1	- From Empire to Commonwealth	18h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	- 1 matière au choix :							
3JDT2PN4	- Droit pénal	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT2CV4	- Droit de la famille (matière non retenue UE1)	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5				
	- 1 matière obligatoire à TD :							
3JDA2TR1	- Traduction : Anglais 2	-	24h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 Droit français - Common law - Semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au Droit	Camille BOURDAIRE Marc PICHARD Sophie ROZEZ
<p>Programme : Le cours d'introduction au droit permet l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales communes à l'ensemble des branches du droit. Il ouvre une réflexion sur ce qu'est le droit, ses finalités, ses fondements, ses principaux acteurs et ses sources.</p> <p>Quel que soit le plan retenu par l'enseignant en charge de votre unité pédagogique, le cours permet d'appréhender la distinction traditionnelle entre <u>le droit objectif (le Droit)</u>, entendu comme un ensemble de règles ayant pour objet l'organisation de la vie en société, et <u>les droits subjectifs (les droits)</u>, c'est à dire prérogatives des sujets de droit. Les questions essentielles abordées au travers de cette distinction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la norme juridique (notion, originalité, élaboration, sources, articulations entre les différentes normes, application dans le temps et dans l'espace) - les différents droits subjectifs, leur mise en œuvre (l'organisation juridictionnelle, le procès, la preuve). - les personnes. 		
3JDT1CS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au coeur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		
3JDA1IL6	Introduction to United Kingdom Law	Séverine LETALLEUR
<p>Programme : Le cours d'introduction à la Common law comporte un cours magistral auquel sont adossées des séances de travaux dirigés. Ce cours a pour objet la mise en place des concepts de droit de la Common law nécessaires à la bonne compréhension du système juridique anglais. L'acquisition des outils lexicaux et méthodologiques est également une partie essentielle de ce cours.</p> <p>On étudiera systématiquement et en profondeur les sources du droit anglais de manière synchronique et diachronique : Statute law, Case law, Interpretation of Statutes.</p> <p>Les travaux dirigés permettront l'approfondissement des connaissances acquises en cours magistral par le biais de l'étude et de l'analyse de documents récents et divers : law reports, statutes, documents officiels parlementaires et juridiques, textes théoriques. A l'issue de ce cours, les étudiants maîtriseront les outils conceptuels essentiels pour appréhender le système juridique anglais, mais aussi les systèmes juridique qui ont la Common law pour fondement : Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, etc.</p>		
3JDA1PR6	United Kingdom Procedure	Natasha COSTELLO
<p>Programme : Le cours, prodigué en anglais, s'adresse à des étudiants maîtrisant bien la langue anglais tant à l'écrit qu'à l'oral. Il s'agit d'une introduction à la Procédure tant civile que pénale au Royaume Uni (en distinguant l'Angleterre et le Pays de Galles de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord) en ce notamment compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes judiciaires (<i>The system of Courts</i>) - Les professions juridiques (<i>Solicitors and barristers</i>) - Une introduction à la procédure civile (<i>writ of summons, trial</i>) - Des notions de procédures pénales fondamentales (<i>Bill of Rights, Habeas Corpus, Human Rights Act</i>) <p>Le cours est illustré par des documents juridiques et judiciaires et par des exercices à caractère pratique.</p>		

3JDA1HD1	Landmarks in English history	Myriam-Isabelle DUCROCQ
<p>Programme : Cet enseignement propose un parcours de l'histoire d'Angleterre, à partir des invasions romaines (1^{er} siècle ap. J.C.) jusqu'à l'histoire contemporaine. On mettra l'accent sur les grandes transformations politiques et institutionnelles du royaume. Si le cours s'intéresse principalement à l'Angleterre, son sort est attaché à celui de l'Irlande dès le XII^e siècle, du Pays de Galles à partir du XVI^e siècle, puis à celui de l'Ecosse à partir du XVII^e siècle, si bien qu'il est nécessaire d'aborder l'histoire du pays dans la perspective d'une histoire partagée avec ses plus proches voisins. Seront abordés en particulier les aspects suivants : la création et la montée en puissance du Parlement au Moyen-Age, la Réforme anglicane et l'absolutisme des souverains Tudor et Stuart, la Révolution anglaise et la République de Cromwell, la Restauration, la Glorieuse Révolution de 1688-1689 et la consolidation d'une monarchie parlementaire au XVIII^e siècle (création des partis politiques et du Cabinet), les Actes d'Union, les réformes électorales des XIX^e et XX^e siècles et la conquête de la démocratie, la transformation des partis politiques au XIX^e et au XX^e siècles, les réformes institutionnelles aux XX^e et XXI^e siècles (<i>Parliament Acts, Devolution Acts, House of Lords Act, Constitutional Reform Act...</i>)</p>		

3JDA1TR1	Traduction anglaise 1	Agnès MULLER Séverine LETALLEUR
<p>Programme : L'objectif de ces travaux dirigés (1h30 hebdomadaire) est d'initier les étudiants au difficile exercice de la traduction du français vers l'anglais. En s'appuyant sur des textes journalistiques à coloration juridique, les étudiants acquerront les techniques de base de la traduction (procédés de traduction, équivalences d'une langue à l'autre, etc.) et enrichiront leur vocabulaire dans la langue cible. Ils réviseront et approfondiront également leurs connaissances en grammaire anglaise.</p>		

3JDT1R11	Relations internationales	Marielle DEBOS
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		

3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Cet atelier propose au premier semestre une méthode progressive pour améliorer les écrits des étudiants. Il définit une architecture des compétences d'expression écrite, et permet à l'étudiant de situer précisément ses difficultés, tout en lui proposant des fiches de cours et de très nombreux exercices, pour acquérir règles, principes et méthodes au fur à mesure des difficultés rencontrées.</p> <p>Les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le mot juste et bien l'employer • Construire un texte cohérent • Bien orthographier. 		

L1 Droit français - Common law – Semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Serge VELLEY
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en oeuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentialisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). la conclusion, fort importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN6 / 3JDT2PN4	Droit pénal	Céline CHASSANG Raphaële PARIZOT Vincent SIZAIRE
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2CV6 / 3JDT2CV4	Droit de la famille	Odile ROY
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDA2PO6	United Kingdom Politics	Bernard CROS
<p>Programme : Cet enseignement porte sur différents aspects des institutions et de la vie politique en Grande-Bretagne. Tout en ayant recours à de fréquents développements historiques, notamment sur la gestation de la « démocratie à l'anglaise », on aura à cœur de comprendre comment fonctionne le système politique britannique aujourd'hui. Le cours magistral aborde tout particulièrement l'histoire des idées politiques en Grande-Bretagne (libéralisme, conservatisme, travaillisme), le bipartisme et sa remise en cause par l'apparition de partis minoritaires, ainsi que l'identité nationale britannique au travers de la question de la dévolution. Les TD sont l'occasion d'aborder des documents contemporains abordant ces thèmes, des textes, mais aussi des images (affiches, caricatures) et des documents audiovisuels (émissions télévisées, publicités politiques notamment).</p>		

3JDA2CS6	United Kingdom Constitutional Law	Myriam Isabelle DUCROCQ
<p>Programme : Etudier la constitution du Royaume Uni, de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, c'est se plonger dans un univers qui échappe souvent aux étudiants habitués aux constitutions écrites et codifiées, aux constitutions « rationnelles ». Le CM et les TD de ce cours permettront aux étudiants de lever les voiles de ce mystère. Pour ce faire, ils étudieront les « sources légales » de la constitution : statutes de nature constitutionnelle, Case law, European law. Les « sources non-légales » (conventions constitutionnelles, doctrine, écrits des constitutionalistes) seront également traitées. Cette partie sera complétée par l'étude des grands concepts de droit qui forment le socle de la constitution du Royaume Uni : Legal Sovereignty of Parliament, the Rule of Law, et the Separation of Powers. La protection des libertés publiques et des droits humains sera également abordée.</p> <p>Au cours magistral seront adossées des séances de travaux dirigés lors desquelles on approfondira les éléments étudiés en CM au moyen de textes divers, de vidéos et de documents officiels. Au-delà du cadre britannique, les étudiants devront réfléchir à des questions que doit se poser tout citoyen responsable.</p>		

3JDA2EC1	From Empire to Commonwealth	Daniel FOLLIART
<p>Programme : Ce cours traite de l'Empire britannique de son développement à l'époque moderne jusqu'à son délitement après la Seconde Guerre Mondiale. Il évoque en outre les héritages de l'Empire aujourd'hui. Il privilégie les sources légales afin de comprendre comment le droit britannique est devenu une des traditions juridiques dominantes dans le monde actuel. Le cours s'organise autour d'études de cas qui permettent de mieux comprendre quelles furent les différentes dimensions de l'extension de la Common Law aux colonies et les grandes évolutions constitutionnelles de l'Empire. L'application de la juridiction anglaise dans l'Amérique coloniale, l'interdiction progressive du rite du Sati en Inde, la naissance du Commonwealth, la question des répressions coloniales ou l'influence des traditions légales britanniques sur le droit international seront par exemple abordés. Ce cours exige une bonne maîtrise de la chronologie de base de l'Empire britannique qui sera l'objet d'une leçon introductive.</p>		

3JDA2TR1	Traduction anglaise 2	Gwendoline DE CHIRINOS Anne-Laure FRANCOIS
<p>Programme : Le cours de version anglais/français a pour but d'entraîner les étudiants à la traduction de documents journalistiques et /ou juridiques afin de manipuler le vocabulaire et les expressions juridiques. Il s'agit d'un entraînement à la précision, à la justesse, afin de trouver non seulement l'expression adéquate (vocabulaire spécialisé, tautologies juridiques, collocations...) mais aussi la structure la plus correcte et la plus authentique possible dans la langue d'arrivée. Les principes de base de la traduction seront évoqués, accompagnés de quelques révisions grammaticales en anglais, afin de mieux répondre aux normes et conventions de rédaction du document traduit.</p>		

MAQUETTE 2EME ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3AD6	- Droit administratif 1	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE common law			12	nature	durée	nature	durée
3JDA3UL6	- Introduction to United States Law	24h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE common law 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDA3UP6	- United States Procedure	24h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE4 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDA3MN1	- The Making of the United States Nation	18h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	<u>-1 matière au choix :</u>							
3JDT3EU3	- Droit européen : fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE5 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	Durée
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	18h00	1,5	en ligne	-	En ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4AD6	- Droit administratif 2	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4CV6	- Droit civil : la responsabilité	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE common law			12	nature	durée	nature	durée
3JDA4UP6	- United States Politics	24h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE common law 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDA4UC6	- United States Constitution	24h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE4 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDA4UM1	- Minorities in the United States	18h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE5 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDA4TR1	- Traduction : Anglais S4	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L2 Droit français - Common law - Semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Jacqueline DOMENACH
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		
3JDT3CV6	Droit civil : les contrats	M. BOURASSIN C. DAUCHEZ K. DECKERT
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations. En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		
3JDA3UL6	Introduction to United States Law	Frank ROMANO
<p>Programme : Il s'agit d'un cours de droit suivant la tradition des écoles de droits anglo-saxons, utilisant la méthode Socrate et l'étude d'arrêts dans plusieurs domaines. Cette méthode met l'accent sur un dialogue entre le professeur et les étudiants dans l'analyse de plusieurs arrêts couvrant notamment les questions constitutionnelles importantes aux Etats-Unis. Entre autres, les étudiants analysent les arrêts concernant l'avortement, la peine de mort et les saisies perquisitions. L'examen à la fin du semestre porte sur un cas pratique.</p>		
3JDA3UP6	United States Procedure	Marjolaine ROCCATI
<p>Programme : Ce cours, en anglais, présente les grandes lignes de la procédure civile et pénale américaines. L'introduction vise à expliciter les termes de procédure civile et pénale en droit américain, présenter les sources et détailler les spécificités de l'ordre juridictionnel américain, qui se divise entre juridictions fédérales et juridictions étatiques. Sont ensuite expliquées les différentes étapes de la procédure, en alternant entre procédure civile et procédure pénale. Sont ainsi détaillées les règles de compétence d'attribution et territoriale, l'introduction de l'action et les différentes étapes précédant le procès, avec une attention particulière pour la procédure de <i>discovery</i>. Le cours est ensuite consacré au déroulement du procès et au rôle des parties et du juge.</p>		

3JDA3MN1	The Making of the United States Nation	Frédéric HEURTEBIZE
<p>Programme : Ce cours propose une histoire politique de la nation américaine de la période coloniale à la Reconstruction. L'accent est placé sur les principaux développements qui ont marqué l'histoire et forgé l'identité des États-Unis : la formation des premières colonies au début du XVII^e siècle ; les guerres coloniales ; la période révolutionnaire ; l'établissement, avec la constitution de 1787, d'un système fédéral ; la création des partis politiques ; l'expansion territoriale et économique ; le délitement graduel de l'Union dans les décennies précédant la guerre de Sécession ; l'affrontement Nord-Sud et la Reconstruction. Se fondant sur l'étude de sources primaires, le cours insiste sur la place prépondérante des idées (politiques, sociales, religieuses, etc.) dans l'histoire des États-Unis. Sont ainsi abordées – entre autres – les notions suivantes : liberté, démocratie, <i>limited government</i>, contrat, fédéralisme, progrès, individu, exceptionnalisme...</p>		

3JDT3EU3	Droit européen : fondements, institutions, principes	Valérie NICOLAS
<p>Programme : Le cours de droit européen présente le droit européen comme la production normative tant du Conseil de l'Europe que de l'UE, deux organisations de nature différente (organisation de coopération et organisation d'intégration). Le cours tend par l'examen de la construction européenne à étudier les fondements respectifs de ces deux organisations, les principes qui les guident et les institutions qui, au sein de chaque organisation, élaborent le droit européen.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public : les sources	Jean-Marc THOUVENIN Nabil HAJJAMI Franck LATTY Clémentine BORIES
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité).</p> <p>Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Ensuite, le cours porte sur la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles. La dernière partie du cours est enfin consacrée à la façon dont le droit public français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE Matthieu CONAN Louis BAHOUgne
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles.</p> <p>Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières.</p> <p>In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3UMEMA36	Web et travail collaboratif	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 Droit français - Common law - Semestre 2

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Jaqueline DOMENACH
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		

3JDT4CV6	Droit civil : La responsabilité	Lois RASCHEL
<p>Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délict civil. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité. Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).</p>		

3JDA4UP6	United States Politics	Laurence GERVAIS
<p>Programme : Cet enseignement, qui s'inscrit dans la continuité de « Making the US Nation » proposé au premier semestre, portera sur l'Amérique contemporaine depuis la seconde guerre mondiale. Seront plus particulièrement évoqués la mise en place d'un consensus <i>liberal</i> à la fin des années 40, la guerre froide et l'émergence du tiers-monde, les années 60, les divers mouvements de contestation, la guerre du Vietnam, la crise du consensus <i>liberal</i> et le renouveau du conservatisme qui triomphera dans les années 80 avec le reaganisme, les années 90 et l'émergence d'un modèle multiculturel et d'une majorité républicaine ainsi que les deux mandats de George Bush Jr. Et jusqu'à l'élection d'Obama. Ce panorama de l'Amérique contemporaine vise à donner une idée des évolutions politiques, économiques, sociales et culturelles de l'Amérique contemporaine et à proposer une initiation au travail sur des sources primaires et secondaires de nature variée (écrite, statistique, iconographique audio, audio-visuelle).</p>		

3JDA4UC6	United States Constitution	Cécile GUERIN BARGUES
<p>Programme : Intégralement dispensé en anglais, le cours d'<i>American constitutional law</i> comprend 24 heures de cours magistral et s'accompagne de TD. Le cours magistral s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel américain, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui, aux Etats-Unis, sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'approche se veut à la fois historique et comparatiste et s'efforce de présenter le droit constitutionnel américain comme un droit politique plus qu'exclusivement jurisprudentiel. Les travaux dirigés, par l'analyse du texte constitutionnel et des décisions juridictionnelles, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, tout en favorisant la prise de parole par les étudiants.</p>		

3JDA4UM1	Minorities in the United States	Caroline ROLLAND-DIAMOND
<p>Programme : Ce cours magistral présente un panorama de l'histoire afro-américaine de la période de l'esclavage à nos jours. Mettant l'accent sur les questions de résistance et de mobilisation, il examine les conditions historiques de l'émergence d'un mouvement de lutte des Noirs américains pour la liberté et la justice du XIXe au XXe. Prolongeant l'analyse jusqu'à la période contemporaine, ce cours amène les étudiants à réfléchir aux conditions de création et de maintien des inégalités raciales actuelles en réfléchissant notamment au concept clé de la « colorblindness ».</p>		

3JDT4CM3	Droit de l'entreprise	Julien GRANOTIER
<p>Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants. Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur.</p> <p>Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3).</p> <p>Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.</p>		

3JDT4PC3	Procédure civile	Denis BARTHE François-Xavier LAGARDE
<p>Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle.</p> <p>Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est le juge compétent pour trancher le litige ? • Qui peut s'adresser au juge compétent ? • Comment est élaborée la solution du litige ? <p>Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.</p>		

3JDT4PP3	Procédure pénale	Marc TOUILLIER
<p>Programme : La procédure pénale est la mise en oeuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction.</p> <p>Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.</p>		

3JDA4TR1	Traduction anglaise S4	Agnès MULLER James McCABE
<p>Programme : L'objectif de ces travaux dirigés est d'initier les étudiants au difficile exercice de la traduction du français vers l'anglais. En s'appuyant sur des textes journalistiques à coloration juridique, les étudiants acquerront les techniques de base de la traduction (procédés de traduction, équivalences d'une langue à l'autre, etc.) et enrichiront leur vocabulaire dans la langue cible. Ils réviseront et approfondiront également leurs connaissances en grammaire anglaise.</p>		

MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – COMMON LAW

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT5IN4	- Droit international public : les sujets	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
	<u>-1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil: régime général des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	Écrit	1H
	UE2 FONDAMENTALE common law			12				
3JDA5DB6	- Criminal law ou Tort Law (attention choix imposé par l'administration pour l'année)	36h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE common law 2			12				
3JDA5CV6	- Contract Law	36h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDA5AL1	- Administrative Law	18h00	-	1,5	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	<u>-1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5ANG	- European Union Law	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00		3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UMEMA37	-C2i : Machines et logiciels	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			9				
	<u>- 2 matières obligatoires en TD :</u>							
3JDT6CV4	- Droit civil : contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDTR6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	1 matière obligatoire en CM :			3	nature	durée	nature	durée
3JDT6CV3	- Droit civil : contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDTR6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6EU4	- Droit de l'Union Européenne – contentieux communautaires	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE2 FONDAMENTALE common law			12	nature	durée	nature	durée
3JDA5PN6	- Criminal law ou Tort Law (attention choix imposé par l'administration pour l'année)	36h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE common law 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDA6PL6	- Property Law	36h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDAET1	- Equity and Trusts	18h00	-	1,5	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT6CM3	- Droit du financement de l'entreprise	36h00	-	3	QCM	1H-	QCM	1H -
3JDT6IN3	- Droit international public	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
	<u>-1 matière au choix :</u>							
3JDT6PR1	- Stage et rapport de stage	-	-	1,5	-	-	-	-
3JDT6TR1	- Traduction : Anglais S6	-	18	1,5	Contrôle continu dont 1 épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DROIT FRANÇAIS - COMMON LAW SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L3 Droit français - Common law - Semestre 1

3JDT5CM4	Droit commun des sociétés	Katrin DECKERT Dominique DEMEYERE
<p>Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.</p> <p>Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise.</p> <p>La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.</p> <p>Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).</p>		

3JDT5IN4	Droit international public : les sujets	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : Le cours porte sur les sujets du droit international. L'introduction examine et définit la notion de « sujet de droit international ». Elle revient également, de façon sommaire, sur les différentes sources du droit international public. Le cours s'attèle ensuite à analyser successivement les sujets du droit international, avec une importance particulière consacrée à l'État, sujet « primaire ». Sont ainsi étudiés les attributs de l'État selon le droit international ; ses modes de création, de transformation et de disparition ; ses compétences ou encore le régime de la succession d'États. Le cours étudie ensuite les autres sujets – dits « secondaires » – du droit international : il s'agit d'abord des organisations internationales, ensuite des individus. Enfin le cours s'interroge sur l'émergence de nouveaux sujets à travers deux exemples : d'une part, est étudié le rôle sans cesse croissant que la « société civile » joue sur la scène internationale. D'autre part, en s'arrêtant sur des notions telles que le « crime contre l'humanité » ou le « patrimoine commun de l'humanité », le cours recherche à déterminer si, en tant que telle, « l'humanité » pourrait avoir la qualité de sujet du droit international.</p>		

3JDT5CV3	Droit civil : régime general des obligations	Louis THIBIERGE
<p>Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation. Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.</p>		

3JDT5TR3	Droit du travail	Cyril WOLMARK Georges BORENFREUND
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>		

3JDT5PE3	Droit public économique	Claire MONGOUACHON
<p>Programme : le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.</p>		

3JDA5CV6	Contract Law	Elvis BUCKWALTER Félicien BARDSLEY
<p>Programme: This 36 hour course, based on statutes, case law, Anson and Cheshire, Fifoot & Furmstone, examines the several parts of English contract law: formation; interpretation; vitiation; discharge (including frustration, person and time limitations and remedies). In so doing, it develops the following themes: the principle of freedom of contract under the sometimes conflicting meanings of freedom; the conflicting or complementary theories of contract as based on consideration or reliance; the questionability of the principle that consideration need not be adequate; the limited control of a contracting party over the meaning of the agreement.</p>		

3JDA5DB6	Tort law	Eléonore MICHEL
<p>Programme: This programme of study considers the laws and principles of the main torts – or laws relating to wrongs - of England & Wales and the underlying socio-legal principles determining these. Further, it recognises the increasing 'Europeanisation' of UK law, for example, taking account of the influences and effects of both the European Convention on Human Rights and the jurisprudence of the European Court of Human Rights. This area of private law develops quickly, and building upon established common law principles relating to compensation for harms caused by another is one of the most dynamic and responsive. Much of the law of torts is a product of the common law (i.e. case law) and some attempt is made to draw parallels to legal developments in France, for example, the concept of fault based liability in the Code Civil. Included in the study are the principles of accident compensation, the concept of fault and specific torts relating to, for example, careless conduct, reputation, privacy and property based liability. Teaching is conducted via detailed notes with their own pedagogic features including extracts of legal materials, hyperlinks and questions/pause for thought points, a series of interactive lectures and problem based seminars.</p>		

3JDA5AL1	Administrative law	Professeur invité : Dr Sebastian PAYNE (University of Kent, GB, barrister)
<p>Programme: The Administrative Law course focuses on the core elements of the subject, namely judicial review and its application in English law. The course starts with an introductory over-view of the U.K. constitution and where administrative law fits in. There is an explanation of the legal embodiment of the state (the Crown) and the nature of the supervisory jurisdiction of the High Court and the role of common law in creating that jurisdiction. Students learn about the discretionary nature of the jurisdiction and the various conditions placed on making an application for judicial review. Key amongst those initial conditions are the rules relating to <i>standing</i>. The course explores the four main grounds of judicial review and their sub-grounds as manifested in the case law. The course also examines the Human Rights Act 1998 and the way in which the European Convention on Human Rights was implemented in U.K. law. Students are asked to read a number of key cases and to consider critically the workings of judicial review. Students are also invited to consider the strengths and weaknesses of the judicial review system and the ways in which it could be reformed.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne	Regis CHEMAIN
<p>Programme : Ce cours de L3 porte sur les aspects juridiques et institutionnels du droit de l'Union européenne. Une introduction met en évidence l'originalité et la dynamique du processus d'intégration européen. Suit une première partie relative au système institutionnel de l'Union européenne dans le cadre de laquelle sont successivement étudiées les compétences de l'Union puis ses principales institutions. Cette première partie permet d'appréhender les fonctions de l'Union européenne et le rôle respectif de ses institutions dans leur mise en oeuvre. Dans une seconde partie c'est l'ordre juridique de l'Union européenne qui est étudié en se concentrant principalement sur les sources du droit de l'Union et sur ce qui fait l'originalité et la spécificité de ce système juridique au travers notamment des conditions dans lesquelles le droit européen s'intègre dans le droit des Etats membres.</p>		

3UMEMA37	Machine et logiciels	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 Droit français - Common law - Semestre 2

3JDT6CV3/4	Droit civil : contrats spéciaux	Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		

3JDT6LF3/4	Droit des libertés fondamentales	Isabelle BOUCOBZA Tatiana GRÜNDLER
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes mobilisant acteurs politiques et société civile sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le champ juridique - vaste et complexe - des droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Quelles sont les limites de leur protection ainsi que de leur effectivité ? Abordant des sujets questionnés dans la société, ce cours vise à fournir des éléments de connaissance et de réflexion nécessaires à tout étudiant en droit si ce n'est à tout citoyen.</p>		

3JDT6FI3/4	Droit fiscal	Hervé ISRAEL Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La deuxième partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement. La dernière partie intéresse le contrôle et le contentieux fiscal.</p>		

3JDT6PN3/4	Droit pénal spécial	Céline CHASSANG Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les principales infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi, le droit pénal spécial expose, pour chacune d'elles, la structure, les composantes (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre les variations de la politique criminelle française contemporaine. Outre son intérêt sur le plan de la technique juridique, le droit pénal spécial constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs que la société considère essentielles.</p>		

3JDT6TR3/4	Protection sociale	Frédéric GUIOMARD
<p>Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire. Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale. Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale. Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.</p>		

3JDT6EU4	Droit de l'Union Européenne-contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.</p>		

3JDA6PL6	Property Law	Professeurs invités Meryll THOMAS Brian DORWICK
<p>Programme: In this course students are introduced to the main areas of the law of real property of England and Wales, including, the freehold and leasehold estate, licences, possessory titles to land, easements, covenants, mortgages and trusts of land. Fundamental ideas such as possession, ownership and the meaning of property are also examined. The history of English land law is also studied, beginning at the time of the Norman Conquest of England and ending in 1925, with the legislation of that year.</p> <p>Teaching is by means of lectures and tutorials, the latter giving the student an opportunity to contribute to classroom discussions. The material is examined in both a scholarly and practical way, and students are given the chance to apply existing legal principles to problem-based scenarios.</p>		

3JDA5PN6	Criminal law	Sabine DE BARBEYRAC CHAYVIALLE Eléonore MICHEL
<p>Programme : This 36 hour course, based on statutes (including the Human Rights Act 1998), case law and Smith and Hogan's Criminal Law (authored by David Ormerod in its recent editions), focuses on general substantive English criminal law: the principle of criminal liability and its exceptions; the various types of actus reus and mens rea; inchoate, accessorial and variants of vicarious and corporate liability, the parity or disparity of mens rea between inchoate or accessorial offences and substantive offences; defences and their questionable categorisation as justifications or excuses; subjective and objective tests for criminal liability and defences and their combination. However, to illustrate the general principle of criminal liability, the course also examines the definition of several specific offences: unlawful homicide offences, rape, non-fatal offences against the person, theft and criminal damage. Moreover, it considers: parliamentary and judicial endeavours to harmonize sentencing; the quashing of convictions for jury misdirection; and the effect of the two types of Attorney-General's references. It also highlights: the instability of criminal law in particular as to murder, rape and accessorial liability; and, besides statutory law and case law, the force of authorities, the law commission's recommendations, references to public opinion and jury nullification.</p>		

3JDA6ET1	Equity and trusts	Professeur invité : Gary WATT (University of Warwick, GB)
<p>Programme : Taught in English and making extensive reference to case law and common law method, the course focuses on the following points: The historical relationship between law and equity; The historical origins of the "trust" and its modern social significance; The ongoing functional partnership between law and equity and the coexistence of legal and equitable ownership in the trust; Comparison between the trust and other legal concepts, such as the corporation and the contract, and some equivalents of the trust in foreign jurisdictions; the elements to creating a 'trust' by express intention; the ways in which a constructive or resulting trust may arise unintentionally; The relevance of the public interest to a private trust; The trustee's obligations, particularly the duty of care and the fiduciary duty; Trustees' liability for breach of trust; The process of tracing and recovering misapplied trust funds; Third party equitable liability for receiving misapplied trust property or for assisting in a breach of trust.</p>		
3JDT6CM3	Droit du financement de l'entreprise	Katrin DECKERT Julien GRANOTIER Dominique DEMEYERE
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		
3JDT6IN3	Droit international public : les règlements pacifiques des différents	Marina EUDES Franck LATTY
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		
3JDA6TR1	Traduction : anglais S6	Séverine LETALLEUR (version) Gwendoline DE CHIRINOS (thème)
<p>Programme :</p> <p>a) Version. Le cours de version juridique porte sur des décisions de justice. Les étudiants sont invités à mener une réflexion sur la difficulté à préserver l'authenticité d'un document juridique, rendre compte de certains concepts sans équivalent, en identifier le registre, trouver des périphrases adéquates lorsqu'une traduction directe s'avère inopérante et ce, tout en soignant la langue d'arrivée, que l'on ne saurait négliger (ici le français donc).</p> <p>b) Thème. Le cours de Thème Juridique a pour objet l'apprentissage à la traduction en anglais de documents juridiques. Ces documents sont liés notamment au droit des sociétés (statuts, procès verbaux d'assemblée), au droit des contrats (contrats, clause particulières) et à la procédure civile (assignation, jugement).</p>		
3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT1CV6	- Introduction au droit	36h00	24h00	6	Contrôle terminal	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques	36h00	24h00	6	Contrôle terminal	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12				
3JDD1PN3	- Droit pénal allemand	18h00	-	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
3JDD1PB3	- Introduction au droit public allemand	18h00	-	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12				
3JDD1HD6	- Histoire des structures politiques et institutionnelles	12h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite de 3h		écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDT1RI1	- Relations internationales	24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
3JDD1LG1	- Langue : allemand oral 1	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve orale		oral	-
3JDD1TR1	- Traduction : allemand 1	-	18h00	1,5	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UME1916	- Atelier de langue française	-	18h00	1,5	QCM	45min	QCM	45min

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel (avec TD)	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
	- <u>1 matière au choix avec TD :</u>							
3JDT2PN6	- Droit pénal	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12				
3JDD2HD6	- Histoire des structures politiques et institutionnelles	12h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite de 3h		écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12				
3JDD2PV6	- Introduction au droit privé allemand (méthodologie)	36h00	-	6	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDD2LG1	- Langue : allemand 2 (avec TD)	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve orale		oral	-
	- <u>1 matière au choix :</u>							
3JDT2PN4	- Droit pénal	36h00	-	3	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
3JDT2CV4	- Droit de la famille	36h00	-	3	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3JDD2TR1	- Traduction : allemand 2 (à TD)	-	18h00	1,5	Contrôle terminal	1h00	écrit	1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND

SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 Droit français - Droit allemand – Semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au droit	Camille BOURDAIRE Marc PICHARD Sophie ROZEZ
<p>Programme : Le cours d'introduction au droit permet l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales communes à l'ensemble des branches du droit. Il ouvre une réflexion sur ce qu'est le droit, ses finalités, ses fondements, ses principaux acteurs et ses sources.</p> <p>Quel que soit le plan retenu par l'enseignant en charge de votre unité pédagogique, le cours permet d'appréhender la distinction traditionnelle entre <u>le droit objectif (le Droit)</u>, entendu comme un ensemble de règles ayant pour objet l'organisation de la vie en société, et <u>les droits subjectifs (les droits)</u>, c'est à dire prérogatives des sujets de droit. Les questions essentielles abordées au travers de cette distinction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la norme juridique (notion, originalité, élaboration, sources, articulations entre les différentes normes, application dans le temps et dans l'espace) - les différents droits subjectifs, leur mise en œuvre (l'organisation juridictionnelle, le procès, la preuve). - les personnes 		
3JDT1CS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		
3JDD1HD6	Histoire des structures politiques et institutionnelles	Pascale COHEN-AVENEL Dorothee CAILLEUX
<p>Programme : Le CM intitulé „Von der Neugründung des Reiches 919 bis zum Ende des Absolutismus 1786“ décrit la mise en place des institutions politiques ainsi que leur fonctionnement et leurs bouleversements entre 919 et 1786. Cette période commence à la renaissance de l'Empire, qui deviendra ensuite le Saint Empire Romain Germanique, et se termine juste avant la Révolution française avec la mort de Frédéric II de Prusse et Joseph II de Habsbourg, derniers représentants de l'absolutisme en Allemagne. Le CM aborde les grandes mutations et réformes institutionnelles au fil du Moyen-âge, puis durant la Réforme en même temps que la mise en place du Saint-Empire et sa fragilisation progressive. Le TD s'adosse au CM en approfondissant un certain nombre de points précis qui sont traités sous la forme d'exposés faits par les étudiants. Le programme est le même que le CM. Il est attendu des étudiants qu'ils connaissent le CM pour bien comprendre le TD sachant que les exposés du TD éclairent à leur tour le CM.</p>		
3JDD1PN3	Droit pénal allemand	Géraldine DEMME
<p>Programme : Cet enseignement porte sur les bases du droit pénal général. Suite à la présentation des principes fondamentaux du droit pénal allemand, sont étudiés les éléments constitutifs des infractions commises intentionnellement (<i>vorsätzliche Begehungsdelikte</i>). Les explications théoriques sont accompagnées tout au long du cours d'une partie pratique qui vise à renforcer la compréhension de la partie théorique ainsi qu'à familiariser l'étudiant à la résolution de cas pratiques en droit pénal.</p>		

3JDD1PB3	Introduction au droit public allemand	Kerstin PEGLOW
<p>Programme : Le cours donne une introduction au droit public allemand. Il portera dans un premier temps sur les principes fondamentaux du droit constitutionnel, tels que la démocratie, le fédéralisme, l'Etat de droit, l'Etat social etc. Dans un deuxième temps seront exposés les organes constitutionnels (le président fédéral, le gouvernement fédéral avec le chancelier et les ministres, le Bundestag - assemblée fédérale nationale -, le Bundesrat - la représentation fédérale des seize <i>Länder</i> -, le <i>Bundesverfassungsgericht</i> - la Cour constitutionnelle fédérale) et la séparation de pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. A la fin du cours, le fonctionnement de l'Etat sera présenté : nous étudierons comment le pouvoir législatif édicte les règles, comment celles-ci seront exécutées par le gouvernement ou les autorités administratives et comment la Cour constitutionnelle contrôlent le respect des lois et des droits fondamentaux par tout pouvoir public.</p>		
3JDD1LG1	Langue : allemand 1	Kerstin PEGLOW
<p>Programme : Ce TD est divisé en deux parties: l'une consacrée au travail écrit, l'autre à la pratique orale. Pour la partie "écrit", le TD est consacré à l'étude de textes à thématique juridique et à la rédaction de différents types d'essais: textes argumentatifs, résumés, commentaires de texte, afin de renforcer le niveau de langue et d'habituer les étudiants au raisonnement juridique.</p>		
3JDD1TR1	Traduction allemande 1	Dorothe CAILLEUX
<p>Programme : Ce TD est consacré à la traduction de l'allemand vers le français et du français vers l'allemand (version et thème) de textes à thématique juridique. Il a pour objectif de renforcer le niveau de langue écrite dans les deux langues ainsi que de familiariser les étudiants avec le vocabulaire et la langue juridique, tout en les préparant à un travail d'interprétation et de compréhension de textes juridiques complexes.</p>		
3JDT1RI1	Relations internationales	Marielle DEBOS
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		
3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Cet atelier propose au premier semestre une méthode progressive pour améliorer les écrits des étudiants. Il définit une architecture des compétences d'expression écrite, et permet à l'étudiant de situer précisément ses difficultés, tout en lui proposant des fiches de cours et de très nombreux exercices, pour acquérir règles, principes et méthodes au fur à mesure des difficultés rencontrées.</p> <p>Les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le mot juste et bien l'employer • Construire un texte cohérent • Bien orthographier. 		

L1 Droit français - Droit allemand – Semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Serge VELLELY
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en oeuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentialisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). La conclusion, fort importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN6	Droit pénal	Cécile CHASSANG Raphaële PARIZOT Vincent SIZAIRE
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2CV6	Droit de la famille	Odile ROY
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDD2HD6	Histoire des structures politiques et institutionnelles	Pascale COHEN-AVENEL
<p>Programme : Le CM intitulé „Von der Französischen Revolution 1789 zum Ende des Ersten Weltkrieges 1918“ décrit les nombreuses mutations politiques, institutionnelles et territoriales à la suite de la Révolution Française et des guerres napoléoniennes jusqu'en 1815, dans un premier temps. Sont vues ensuite l'affrontement entre monarchie constitutionnelle et restauration entre 1815 et 1848 jusqu'à la Révolution de 1848 et sa constitution avortée. La seconde partie du programme est consacrée à la montée en puissance de la Prusse au détriment de l'Autriche. Les différentes étapes vers l'unification de l'Allemagne sous la forme du II^{ème} Reich sont abordées d'un point de vue historique et institutionnel. Le programme se termine à la fin de la Première Guerre mondiale.</p>		

3JDD2PV6	Introduction au droit privé allemand	Kerstin PEGLOW Stéphanie DIJOUX
<p>Programme : Ce cours introduit les étudiants de la première année dans le droit civil allemand, « Bürgerliches Gesetzbuch (BGB), et offre plus spécifiquement une connaissance du premier livre qui constitue la partie générale du code civil allemand (« Allgemeiner Teil ») : le BGB compte cinq livres dont les étudiants s'approprient donc pendant ce cours la première partie, la partie générale, indispensable pour la compréhension des autres parties du BGB. Seront traités les grands principes qui régissent le code civil allemand, l'autonomie des personnes, la définition de la chose, la définition et l'interprétation des différents actes juridiques, le traitement des erreurs et des vices de la déclaration de la volonté, la capacité d'accomplir un acte juridique et ses limites, la représentation légale et la procuration. Il est nécessaire d'avoir un exemplaire du BGB en version papier.</p>		

3JDD2LG1	Langue : allemand 2	M. REGENHARDT
Programme : Ce TD prolonge et approfondit le travail commencé au premier semestre.		

3JDT2PN4	Droit pénal	Cécile CHASSANG Raphaële PARIZOT Vincent SIZAIRE
Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.		

3JDT2CV4	Droit de la famille	Odile ROY
Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des moeurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier : <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDD2TR1	Traduction allemande 2	Dorothe CAILLEUX
Programme : Ce TD prolonge et approfondit le travail commencé au premier semestre.		

MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3AD6	- Droit administratif 1	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12	nature	durée	nature	durée
3JDD3PN3	- Droit pénal allemand	18h00	-	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
3JDD3PB3	- Droit public allemand	18h00	-	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDD3DO3	- Droit allemand des obligations	24h00	-	3	Contrôle en cours de formation dont 1 épreuve écrite d'1h30 en fin de cours		écrit	1h30
3JDD3SE3	- Problèmes socio-économiques de l'Allemagne	12h00	12h00	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
	- <u>1 matière obligatoire à TD et 1 au choix à CM :</u>							
3JDD3LG1	- Langue : allemand oral 3	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve oral		oral	-
	- <u>1 matière au choix :</u>							
3JDT3EU3	- Droit européen : fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4CV6	- Droit civil : la responsabilité (avec TD)	36h00	18h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4AD6	- Droit administratif 2 (avec TD)	36h00	18h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12	nature	durée	nature	durée
3JDD4SE3	- Problèmes socio économiques de l'Allemagne.	12h00	12h00	3	Contrôle continu dont 1 épreuve écrite de 3h en avril : partiel		écrit	3h00
3JDD4PN3	- Droit pénal allemand	12h00	-	3	Contrôle terminal	1h30	écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDD4DO6	- Droit allemand des obligations	36h00	-	6	Contrôle en cours de formation dont 1 épreuve écrite d'1h30 en fin de cours		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
	<u>1 matière obligatoire à TD et 1 au choix à CM :</u>							
3JDD4LG1	- Langue : allemand oral 4 (obligatoire)	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve oral		oral	-
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDD4TR1	- Traduction : allemand S4	-	18h00	1,5	Contrôle terminal	1h00	écrit	1h00

L2 Droit français - Droit allemand – Semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Jacqueline DOMENACH
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge.</p> <p>La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		

3JDT3CV6	Droit civil : les contrats	M. BOURASSIN C. DAUCHEZ K. DECKERT
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2^e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3^e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations.</p> <p>En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		

3JDD3PN3	Droit pénal allemand	Géraldine DEMME
<p>Programme : Ce cours est le prolongement naturel des enseignements de droit pénal dispensés au L1S1 et se situe toujours dans la partie du droit pénal général. Il a notamment pour objet l'étude des éléments constitutifs de la tentative (<i>Versuch</i>), des infractions commises par omission (<i>Unterlassungsdelikte</i>) ainsi que les infractions commises par négligence (<i>Fahrlässigkeitsdelikte</i>). Les explications théoriques sont accompagnées tout au long du cours d'une partie pratique qui vise à approfondir les acquis théoriques ainsi qu'à renforcer la maîtrise de l'étudiant dans la résolution de cas pratiques.</p>		

3JDD3PB3	Droit public allemand	Professeur invité
<p>Programme : Le cours porte sur les droits fondamentaux prévus dans la Loi fondamentale (la Constitution) allemande. Parmi les droits fondamentaux seront notamment traités : les droits fondamentaux politiques (art. 5 I 1 et 21 LF), culturels (art. 5 I 2 et 4 I, II LF), économiques (art. 14 et 12 LF) et sociaux (art. 14 et art. 9 III LF). De plus, le cours abordera les droits fondamentaux qui garantissent la dignité humaine et les droits inhérents à la personne (art. 1 et 2 LF), le droit de la vie privée (art. 6, 13 et 10 LF), le principe d'égalité (art. 3 LF) ainsi que le principe de l'Etat de droit (art. 101 et 103). Cette présentation sera suivie d'une introduction sur le rôle des droits fondamentaux dans la procédure judiciaire.</p>		

3JDD3DO3	Droit allemand des obligations	Stéphanie DIJOUX
<p>Programme : Ce cours est consacré au régime général des obligations en Allemagne. Les grands principes du droit contractuel seront évoqués avant que ne soient examinées en détail les règles remédiant aux perturbations dans l'exécution du contrat (<i>Leistungsstörungen</i>), tels la non-exécution, le retard, la mauvaise exécution etc. Une partie importante du cours est réservée à la responsabilité contractuelle.</p>		

3JDD3SE3	Problèmes socio-économiques de l'Allemagne	Bernd ZIELINSKI Hubert GUICHAROUSSE
<p>Programme : Le cours propose un vue d'ensemble de l'histoire politique, économique et sociale de l'Allemagne de 1918 à 1990. On aborde dans un premier temps les grandes étapes de l'évolution de la République de Weimar jusqu'à sa destruction en 1933, ainsi que la dictature totalitaire du régime nazi et la Seconde Guerre mondiale. Dans une deuxième partie du cours nous présentons les causes de la division de l'Allemagne en 1949 après la défaite du régime hitlérien ainsi que les principales structures et mutations politiques, économiques et sociales en RFA et en RDA des années 50 aux années 80. Finalement, on aborde les modalités politiques et économiques de l'unification allemande en 1990.</p> <p>Le TD correspondant propose l'étude de textes originaux concernant la vie politique, sociale et économique des deux parties de l'Allemagne de 1945 à 1989. Un accent particulier est mis sur les relations entre les deux États allemands.</p>		

3JDD2TR1	Langue : Allemand oral 3	Stefan HUBER
<p>Programme : L'objectif de ce TD est d'approfondir les connaissances de la langue allemande à l'écrit comme à l'oral, d'élargir les compétences de la compréhension de documents écrits et sonores. Il s'agit également d'élaborer l'expression (le style, les différentes conventions de texte, le discours approprié aux différentes situations dans l'univers universitaire comme professionnel).</p>		

3JDT3EU3	Droit européen : fondements, institutions, principes	Valérie NICOLAS Sophie GROSBON
<p>Programme : Le cours propose une découverte de la construction européenne, dans ses grands principes et ses fondements juridiques. Il distingue l'Union européenne du Conseil de l'Europe et permet de se familiariser avec les différentes institutions de ces organisations.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public : les sources	Jean-Marc THOUVENIN Nabil HAJJAMI Franck LATTY Clémentine BORIES
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité).</p> <p>Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Ensuite, le cours porte sur la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles. La dernière partie du cours est enfin consacrée à la façon dont le droit public français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE Matthieu CONAN Louis BAHOUAGNE
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles.</p> <p>Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières.</p> <p>In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3UMEMA36	Web et travail collaboratif	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 Droit français - Droit allemand – Semestre 2

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Serge SLAMA
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge.</p> <p>La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		

3JDT4CV6	Droit civil : la responsabilité	Augustin BOUJEKA
<p>Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délict civil. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité.</p> <p>Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).</p>		

3JDD4DO6	Droit allemand des obligations	Kerstin PEGLOW
<p>Programme : Ce cours est consacré au régime général des obligations en Allemagne. Les grands principes du droit contractuel seront évoqués avant que ne soient examinées en détail les règles remédiant aux perturbations dans l'exécution du contrat (<i>Leistungsstörungen</i>), tels la non-exécution, le retard, la mauvaise exécution etc. Une partie importante du cours est réservée à la responsabilité contractuelle.</p>		

3JDD4PN3	Droit pénal allemand	Géraldine DEMME
<p>Programme : Ce cours est le prolongement naturel des enseignements de droit pénal dispensés au L1S1 et se situe toujours dans la partie du droit pénal général. Il a notamment pour objet l'étude des éléments constitutifs de la tentative (<i>Versuch</i>), des infractions commises par omission (<i>Unterlassungsdelikte</i>) ainsi que les infractions commises par négligence (<i>Fahrlässigkeitsdelikte</i>). Les explications théoriques sont accompagnées tout au long du cours d'une partie pratique qui vise à approfondir les acquis théoriques ainsi qu'à renforcer la maîtrise de l'étudiant dans la résolution de cas pratiques.</p>		

3JDD4SE3	Problèmes sociaux économiques de l'Allemagne	Bernd ZIELINSKI Hubert GUICHAROUSSE
<p>Programme : Le cours aborde et les institutions de base de l'économie sociale de marché allemande: la loi contre les restrictions de la concurrence (GWB), la co-détermination dans les entreprises, l'autonomie tarifaire, le rôle de la banque centrale, le système dual de formation professionnelle, l'état social allemand et le fédéralisme en matière de finances publiques, les formes juridiques et l'organisation des entreprises. On présentera également un certain nombre de concepts clé de l'analyse économique, comme le PIB et la balance de paiement. Sur cette base, nous analyserons les principaux enjeux économique et sociaux actuels en Allemagne sur fond des évolutions depuis l'unification : tendances conjoncturelles et croissance, situation sur le marché du travail, transition énergétique, l'Allemagne dans l'économie mondiale, problèmes de l'inégalité et de la précarité, analyse sectorielle et régionale de l'économie allemande, réforme du système social, l'Allemagne dans la zone Euro, positions des partis politiques en matière de politique économique et sociale, enjeux des relations industrielles. Le TD propose aux étudiants de s'intéresser plus particulièrement aux aspects institutionnels de la vie économique et sociale de la RFA : tribunaux et offices fédéraux, organismes syndicaux et patronaux, organisations publiques diverses. Ces différentes institutions seront étudiées à partir de textes de présentation que les étudiants sont invités à considérer de manière critique.</p>		

3JDD4LG1	Langue : allemand oral 4	Kerstin PEGLOW
<p>Programme : L'objectif de ce TD est d'approfondir les connaissances de la langue allemande à l'écrit comme à l'oral, d'élargir les compétences de la compréhension de documents écrits et sonores. Il s'agit également d'élaborer l'expression (le style, les différentes conceptions de texte, le discours approprié aux différentes situations dans l'univers universitaire comme professionnel).</p>		

3JDT4PM3	Droit de l'entreprise	Aurélie BALLOT-LÉNA
<p>Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants. Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur. Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3). Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.</p>		

3JDT3PC3	Procédure civile	Denis BARTHE Daniel LEBEAU
<p>Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle. Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est le juge compétent pour trancher le litige ? • Qui peut s'adresser au juge compétent ? • Comment est élaborée la solution du litige ? <p>Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.</p>		

3JDT4PN3	Procédure pénale	Pascal BEAUVAIS
<p>Programme : La procédure pénale est la mise en oeuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction. Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.</p>		

3JDD4TR1	Traduction allemande 2	Dorothee CAILLEUX
<p>Programme : Ce TD est consacré à la traduction de l'allemand vers le français et du français vers l'allemand (version et thème) de textes juridiques. Il prolonge et approfondit le travail effectué en première année, l'objectif étant de pouvoir, à la fin du semestre, travailler sur des textes authentiques, en acquérant des techniques de traduction et des notions de terminologie.</p>		

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	16h30	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT5IN4	- Droit international public : les sujets	36h00	16h30	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime général des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12	nature	durée	nature	durée
3JDD5CM3	- Droit commercial allemand	18h00	-	3	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h30
3JDD5DF3	- Droit allemand de la famille	18h00	-	3	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDD5DB3	- Droit des biens	18h00	-	3	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h30
3JDD5TV3	- Droit du travail allemand	18h00	-	3	Contrôle continu dont une épreuve orale		oral	
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
	<u>- 1 matière obligatoire à TD et 1 matière au choix à CM :</u>							
3JDD5LG1	- Langue : allemand oral 5	-	18h00	1,5	Contrôle continu		oral	-
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime général des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5ANG	- European Union Law (cours en anglais)	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA37	- Machine et logiciels	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			9	nature	durée	nature	durée
	- 2 matières avec TD :							
3JDT6CV4	- Droit civil : contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	- 1 matière au choix en CM:			3	nature	durée	nature	durée
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne – contentieux communautaires	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT6CV3	- Droit civil : contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	UE2 FONDAMENTALE droit allemand			12	nature	durée	nature	durée
3JDD6CS3	- Contrats spéciaux	24h00	-	3	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h30
3JDD6DC3	- Droit comparé anglo-saxon	18h00	-	3	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit allemande 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDD6CO3	- Droit allemand de la concurrence	18h00	-	3	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h30
3JDD6ER3	- Droit allemand de l'environnement et responsabilités civiles	18h00	-	3	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDD6LG1	- Langue : allemand oral 6	-	18h00	1,5	contrôle continu		oral ou contrôle continu	-
	- 1 matière au choix :							
3JDT6CM3	- Droit du financement des entreprises	36h00	-	3	QCM	1h	QCM	1h
3JDT6IN3	- Droit international public : les règlements pacifiques des différends	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
	- 1 matière au choix :							
3JDD4TR1	- Traduction allemand S6	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h00
3JDT6PR1	- Stage et rapport de stage	18h00	-	1,5	-	-	-	-

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ALLEMAND

SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L3 Droit français - Droit allemand – Semestre 1

3JDT5CM4	Droit commun des sociétés	Katrin DECKERT Dominique DEMEYERE
<p>Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.</p> <p>Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise.</p> <p>La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.</p> <p>Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).</p>		

3JDT5IN4	Droit international public : les sujets	Anne-Laure CHAUMETTE
<p>Programme : Le cours porte sur les sujets du droit international. L'introduction examine et définit la notion de « sujet de droit international ». Elle revient également, de façon sommaire, sur les différentes sources du droit international public. Le cours s'attèle ensuite à analyser successivement les sujets du droit international, avec une importance particulière consacrée à l'État, sujet « primaire ». Sont ainsi étudiés les attributs de l'État selon le droit international ; ses modes de création, de transformation et de disparition ; ses compétences ou encore le régime de la succession d'États. Les cours étudie ensuite les autres sujets – dits « secondaires » – du droit international : il s'agit d'abord des organisations internationales, ensuite des individus. Enfin le cours s'interroge sur l'émergence de nouveaux sujets à travers deux exemples : d'une part, est étudié le rôle sans cesse croissant que la « société civile » joue sur la scène internationale. D'autre part, en s'arrêtant sur des notions telles que le « crime contre l'humanité » ou le « patrimoine commun de l'humanité », le cours recherche à déterminer si, en tant que telle, « l'humanité » pourrait avoir la qualité de sujet du droit international.</p>		

3JDT5CV3	Droit Civil : régime général des obligations	Louis THIBIERGE
<p>Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation.</p> <p>Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.</p>		

3JDT5TR3	Droit du travail	Cyril WOLMARK Georges BORENFREUND
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>		
3JDT5PE3	Droit public économique	Christophe LE BERRE Claire MONGOUACHON Louis BAHOUgne
<p>Programme : Le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.</p>		
3JDD5CM3	Droit allemand commercial	Stéphanie DIJOUX
<p>Programme : Le cours de droit commercial traite d'abord la notion du commerçant, son inscription au registre de commerce et ses obligations spécifiques. Une autre partie sera consacrée aux auxiliaires salariés ou indépendants du commerçant, tel l'agent commercial, le fondé de pouvoir (Prokurist), le représentant etc..</p> <p>Ensuite seront étudiés les actes de commerce et les contrats commerciaux, ainsi que les particularités des règles du code de commerce par rapport aux règles de droit commun civil (BGB). L'organisation du registre de commerce fera également l'objet de ce cours.</p>		
3JDD5DF3	Droit allemand de la famille	Wilfried SCHLÜTER
<p>Programme : Le cours de droit de la famille donne aux étudiants un aperçu du droit matrimonial et du droit de la filiation en Allemagne. En ce qui concerne le droit matrimonial, l'accent est mis sur le régime du divorce et ses conséquences et tout particulièrement sur le droit aux pensions alimentaires. Le régime matrimonial légal de la participation aux acquêts allemand est également étudié de façon approfondie et il présente plusieurs points communs avec le régime matrimonial optionnel franco-allemand. Lors de la présentation du droit de la filiation, nous insisterons sur l'autorité parentale et le droit allemand régissant le droit aux pensions alimentaires. Un fascicule contenant des exemples de cas à traiter ainsi que leurs solutions et un résumé de la matière sera mis à la disposition des étudiants.</p>		
3JDD5DB3	Droit allemand des biens	Kerstin PEGLOW
<p>Programme : Le cours de droit des biens vise l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les personnes et les biens. Dans l'introduction, les notions fondamentales du droit des biens seront expliquées. Ensuite, le cours traitera principalement des biens meubles, un bref aperçu du régime des immeubles sera présenté à la fin du cours. Concernant l'étude des biens meubles nous nous intéresserons à la possession, à la propriété et aux démembrements de la propriété. L'accent sera mis sur la notion de propriété et son régime juridique. A cet égard, nous porterons notre attention sur son acquisition qui peut s'effectuer de manières différentes et sur les actions en justice mises à la disposition des parties, fondées sur la revendication de ce droit. Les connaissances théoriques de la matière seront appliquées et approfondies à travers des cas pratiques.</p>		
3JDD5TV3	Droit allemand du travail	Wolfgang KÜCHENHOFF
<p>Programme : Cet enseignement est consacré à la relation juridique entre employeur et salarié. A ce titre fera l'objet du cours la conclusion du contrat de travail, les congés, le maintien du salaire en cas de maladie ainsi que la fin du contrat de travail et, notamment, le licenciement et la rupture conventionnelle. Certains droits protégeant plus spécifiquement les femmes enceintes, les handicapés et les enfants seront également étudiés. A la fin du cours seront abordés des éléments fondamentaux du droit du travail collectif ainsi que ses sources.</p>		

3JDD5LG1	Langue : oral allemand 5	Connie STUBBE
<p>Programme : L'objectif du cours des deux semestres est de familiariser les étudiants avec les deux méthodes de l'interprétariat : l'interprétariat consécutif (S5) et l'interprétariat simultané (S6). Les exercices visent à rendre l'étudiant apte à pouvoir agir comme interprète 'non-professionnel', mais qui sera une aide précieuse comme intermédiaire dans une communication entre personnes qui ne maîtrisent pas la langue du partenaire. Ceci peut être le cas dans leur lieu de travail à venir ou lors des conférences, colloques etc.</p> <p>Le cours commencera avec des exercices (lecture avec traduction directe, exercices de mémorisations, prise de notes etc), mais il consistera surtout à l'entraînement de la pratique de l'interprétariat en binôme ou petit groupe franco-allemand.</p> <p>L'évaluation se fera chaque cours à partir de la moitié du cours. Il y aura toujours 2 binômes franco-allemands qui prépareront un sujet (conférence ou dialogue) avec une liste de vocabulaire à distribuer avant le cours – un groupe vers le français un autre groupe vers l'allemand. Ces deux binômes animeront aussi deux groupes d'étudiants qui seront les interprètes et qui seront notés par l'enseignant.</p> <p>La progression se fera selon le niveau de chaque étudiant - de 1 à 2 phrases à traduire jusqu'à plusieurs phrases de suite.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne	Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Droit de l'Union européenne (L3) : le cours présente l'Union européenne, en analysant ses fondements, ses institutions et ses principes de fonctionnement. Il permet de comprendre la structuration de l'ordre juridique de l'Union européenne et les relations singulières que cette organisation entretient tant avec l'ordre juridique international qu'avec les ordres juridiques des Etats membres.</p>		

3UMEMA37	Machine et logiciels	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 Droit français - Droit allemand – Semestre 2

3JDT6LF3/4	Droit des libertés fondamentales	Isabelle BOUCOBZA Tatiana GRÜNDLER
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes mobilisant acteurs politiques et société civile sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le champ juridique - vaste et complexe - des droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Quelles sont les limites de leur protection ainsi que de leur effectivité ? Abordant des sujets questionnés dans la société, ce cours vise à fournir des éléments de connaissance et de réflexion nécessaires à tout étudiant en droit si ce n'est à tout citoyen.</p>		

3JDT6CV3/4	Droit civil : contrats spéciaux	Anne DANIS-FATOME Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : Aux règles constituant le droit commun des contrats (inscrites aux art. 1101 et s. du Code civil) s'ajoutent celles régissant les contrats spéciaux (art. 1582 et s. du Code civil). Il s'agit de régimes spécifiques applicables à différentes opérations concrètes que les contrats spéciaux servent à mettre en place. Ainsi, le contrat de vente, de bail, de prêt, d'entreprise, de mandat et de dépôt seront successivement étudiés dans ce cours dédié à l'étude des contrats spéciaux. Ce cours présente aussi l'intérêt d'aborder les méthodes de qualification des contrats par le juge (utiles pour distinguer entre eux certains de ces contrats spéciaux).</p> <p>Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		

3JDT6FI4/3	Droit fiscal	Hervé ISRAEL Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La deuxième partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement. La dernière partie intéresse le contrôle et le contentieux fiscal.</p>		

3JDT6PN4/3	Droit pénal spécial	Céline CHASSANG Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les principales infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi, le droit pénal spécial expose, pour chacune d'elles, la structure, les composantes (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre les variations de la politique criminelle française contemporaine. Outre son intérêt sur le plan de la technique juridique, le droit pénal spécial constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs que la société considère essentielles.</p>		

3JDT6TR4/3	Protection sociale	Frédéric GUIOMARD Anne-Sophie GINON
-------------------	---------------------------	--

Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire.

Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale. Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale. Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
-----------------	---	---------------

Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.

3JDD6CS3	Droit allemand Contrats spéciaux	Kerstin PEGLOW
-----------------	---	----------------

Programme : Ce cours porte sur certains contrats spéciaux du droit allemand, comme le contrat de vente ou de prêt, ainsi que sur des aspects particuliers lorsque les conditions d'un contrat de consommation sont réunies. Etant un objectif prioritaire des droits européen et national, la protection des consommateurs est en constante mutation et joue un rôle important dans la pratique des affaires. Dans cette perspective, le cours traitera des situations dans lesquelles le cocontractant mérite d'être spécialement protégé, notamment lors des ventes conclues à distance (par internet, par voie électronique ou téléphonique, etc.) ou en cas d'utilisation des formulaires pré rédigés (les conditions générales des contrats) imposés par l'une des parties. Les connaissances acquises pendant le cours seront approfondies à travers des cas pratiques.

3JDD6DC3	Droit comparé anglo-saxon	Shivani GUNESS
-----------------	----------------------------------	----------------

Programme : **Indisponible**

3JDD6CO3	Droit allemand de la concurrence	Stéphanie DIJOUX
-----------------	---	------------------

Programme : Ce cours est composé de deux grandes parties : la première est consacrée au droit de la concurrence déloyale et la deuxième au droit des restrictions de la concurrence. En droit de la concurrence déloyale, seront étudiées les dispositions de la loi relative à la concurrence déloyale (UWG) ainsi que les applications de ces dispositions par la jurisprudence allemande. L'étude des cas jurisprudentiels prend une place importante dans ce cours.

En droit des restrictions de la concurrence, il s'agit de l'application de la loi contre les restrictions de la concurrence (GWB) aussi bien concernant les dispositions de droit matériel qu'au niveau de la procédure devant les autorités de la concurrence (Landeskartellbehörden/Bundeskartellamt) et les tribunaux. Les récentes réformes ou réforme à venir relatives aux transpositions de directives européennes seront également étudiées.

3JDD6ER3	Droit allemand de l'environnement et responsabilités civiles	Ingo RICHTER
-----------------	---	--------------

Programme: Dans une première partie, ce cours se concentre sur le droit européen ainsi que sur le droit public allemand et les rapports entre les deux droits. Il commencera par une introduction sur les institutions et l'organisation de l'Union européenne et de l'Allemagne. Il sera divisé en plusieurs sous-parties : introduction au droit des Organisations internationales, l'étude des rapports entre le droit européen et le droit allemand, la protection juridique dans le droit européen, les ressources humaines et les finances de l'Union européenne, le principe du fédéralisme allemand, le principe d'autonomie locale en droit administratif allemand, le droit allemand des finances publiques et des ressources humaines. Dans un deuxième temps, le cours donnera un aperçu de certains principes généraux du droit administratif allemand tel que l'acte administratif et le contrat en droit public. La seconde partie du cours aborde le droit de l'environnement aux niveaux européen et allemand, ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale.

3JDD6LG1	Langue : oral allemand 6	Anna Lena GNOSA
<p>Programme : Le deuxième semestre est l'occasion de l'entraînement à la pratique de l'interprétariat simultané. Après une phase d'apprentissage et d'exercices appropriés, la phase de l'entraînement et de l'évaluation de l'étudiant se fera comme au 1er semestre. Les étudiants seront familiarisés avec l'utilisation d'un système de casques et micro lors des notations pour l'interprétariat simultané au 2ème semestre.</p>		

3JDT6CM3	Droit du financement des entreprises	Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		

3JDT6IN3	Droit international public : les règlements pacifiques des différends	Marina EUDES Franck LATTY
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		

3JDD4TR1	Traduction allemande 2	Version : Brigitte KRULIC Thème : Kerstin PEGLOW
<p>Programme: À partir d'articles de presse sur l'actualité en Allemagne et en Europe, les étudiants perfectionnent leur maîtrise de la langue écrite (de l'allemand vers le français et du français vers l'allemand) et les techniques de traduction.</p>		

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT1CV6	- Introduction au Droit	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit italien			12				
3JDI1VP6	- Pouvoirs, institutions et vie politiques en Italie	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit italien 2			12				
3JDI1CV6	- Introduction au droit italien	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDT1R11	- Relations internationales	24h00	12h00	1,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDI1TR1	- Traduction : italien 1 (version/ thème)	-	18h00	1,5	Contrôle continu (dont deux épreuves écrites : 1h00 pour la version et 1h00 pour le thème)		<u>Version</u> écrit	1h00
							<u>Thème</u> écrit	1h00
3JDI1LG1	- Langue : italien 1	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h00 ou un oral		écrit	1h00
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UME1916	- Atelier de langue française	-	18h00	1,5	QCM	45min	QCM	45min

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
	- 1 matière au choix :							
3JDT2PN6	- Droit pénal	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit italien			12	nature	durée	nature	durée
3JDI2VP6	- Pouvoirs, institutions et vie politiques en Italie 2	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit italien 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDI2CS6	- Introduction au droit constitutionnel italien	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDI2LG1	- Langue : italien 2	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h		écrit	1h00
	- 1 matière au choix :							
3JDT2PN3	- Droit pénal	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT2CV3	- Droit de la famille (matière non retenue UE1)	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDI2TR1	- Traduction : italien 2(version/thème)	-	24h00	1,5	Contrôle continu dont deux épreuves écrites : 1h00 pour la version et 1h00 pour le thème		<u>Version</u> écrit	1h00
							<u>Thème</u> écrit	1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 Droit français - Droit italien - Semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au Droit	Camille BOURDAIRE Marc PICHARD Sophie ROZEZ
<p>Programme : Le cours d'introduction au droit permet l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales communes à l'ensemble des branches du droit. Il ouvre une réflexion sur ce qu'est le droit, ses finalités, ses fondements, ses principaux acteurs et ses sources.</p> <p>Quel que soit le plan retenu par l'enseignant en charge de votre unité pédagogique, le cours permet d'appréhender la distinction traditionnelle entre le droit objectif (le Droit), entendu comme un ensemble de règles ayant pour objet l'organisation de la vie en société, et les droits subjectifs (les droits), c'est à dire prérogatives des sujets de droit. Les questions essentielles abordées au travers de cette distinction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la norme juridique (notion, originalité, élaboration, sources, articulations entre les différentes normes, application dans le temps et dans l'espace) - les différents droits subjectifs, leur mise en œuvre (l'organisation juridictionnelle, le procès, la preuve). - les personnes 		

3JDTCS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES Charlotte GIRARD Patricia RRAPI
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		

3JDI1VP6	Pouvoirs, institutions et vie politique en Italie	V. CRISTALDI
<p>Programme : Ce cours vise à présenter et analyser les principaux moments de l'histoire italienne depuis la proclamation du Royaume d'Italie (1861) jusqu'à la naissance de la République (1946). L'objectif est de comprendre que de nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques que connaît l'Italie actuelle trouvent leur origine dans la seconde moitié du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle.</p> <p>Une attention particulière sera portée au fonctionnement des institutions et du système politique italiens.</p>		

3JDI1CV6	Introduction au droit italien	(nom à communiquer)
<p>Programme : Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants des bases en droit italien et terminologie juridique italienne. Les points suivants sont étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La séparation des pouvoirs (pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, Président de la République et Cour Constitutionnelle) - Les sources du droit : sources nationales directes (Constitution, lois ordinaires et actes ayant force de loi, règlements, coutume), sources nationales indirectes (jurisprudence et doctrine) et sources européennes. - Les juridictions italiennes (civiles, pénales, administratives) 		

3JDT1RI1	Relations Internationales	Marielle DEBOS Karen AKOKA
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		
3JDI1TR1	Traduction Italien 1	M. ACTIS GROSSO (Thème) Caroline SAVI (version)
<p>Programme : Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir leur connaissance du vocabulaire juridique italien et français et d'améliorer leur maîtrise de ces deux langues à travers la traduction en français et en italien d'articles de presse et d'extraits de manuels de droit.</p>		
3JDI1LG1	Langue : italien 1	M.BATTISTI
<p>Programme : Ce cours se propose de développer les compétences linguistiques (à l'écrit et à l'oral) des étudiants ayant choisi le parcours droit français-droit italien à travers des activités pratiques sur différents types de supports (textes, documents vidéo et audio) portant sur des thèmes d'actualité.</p>		
3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Se référer à la page 118 « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme »</p>		

L1 Droit français - Droit italien - Semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Cécile GUERIN-BARGUES Serge VELLE Charlotte GIRARD
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en œuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentielisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). La conclusion, forte importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN6/3	Droit pénal	Céline CHASSANG Raphaële PARIZOT Vincent SIZAIRE
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2CV6/3	Droit de la famille	Sophie ROZEZ Odile ROY Florence BELLIVIER
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDI2VP6	Pouvoirs, institutions et vie politique en Italie 2	G. GARGIULO
<p>Programme : La toile de Pénélope. De la première à la seconde République italienne. Le cours vise à approfondir la question politique suivante : peut-on parler de « Seconde République » dans le cas de l'Italie, alors que la révision constitutionnelle de 1997 a échoué et que les changements qui se sont produits ces dernières décennies (1997-2016) sont des changements qui concernent la sphère politique (nouveaux partis, nouveau système d'alliance, nouveau style politique) et sa régulation (loi électorale) ? Par contre, le seul véritable changement institutionnel semble concerner l'organisation territoriale de l'État qui évolue vers un modèle fédéral. Au programme : Simona Colarizi, Marco Gervasoni. La tela di Penelope. Storia della Seconda Repubblica, Bari, Laterza (Format Kindle : 8 Euros).</p>		

3JDI2CS6	Introduction au droit constitutionnel italien	Giovanni BONATO
<p>Programme : ce cours est destiné à présenter les fondements du droit constitutionnel italien. Pour ce faire, il s'intéresse à des notions comme celle de l'État, de la Constitution et de la séparation des pouvoirs. Après avoir rappelé brièvement l'histoire constitutionnelle italienne, le cours dresse un descriptif des diverses sources du droit et permet ainsi d'assimiler la hiérarchie des normes et d'en maîtriser les mécanismes de contrôle. Le cours aborde, notamment, les différentes sources du droit : la Constitution ; la loi et les actes ayant force de loi ; les règlements ; la coutume ; la jurisprudence. En outre, il s'intéresse également aux rapports entre l'ordre juridique italien et l'ordre juridique européen. Ensuite, le cours analyse le contentieux constitutionnel en Italie, donc l'étude des enjeux et des modalités du fonctionnement de la justice constitutionnelle.</p>		

3JDI2LG1	Langue : italien 2	(nom à communiquer)
<p>Programme : Ce cours se propose de développer les compétences linguistiques (à l'écrit et à l'oral) des étudiants ayant choisi le parcours droit français-droit italien à travers des activités pratiques sur différents types de supports (textes, documents vidéo et audio) portant sur des thèmes d'actualité.</p>		

3JDI2TR1	Traduction Italien 2	M. ACTIS GROSSO (Thème) (nom à communiquer) (version)
<p>Programme : Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir leur connaissance du vocabulaire juridique italien et français et d'améliorer leur maîtrise de ces deux langues à travers la traduction en français et en italien d'articles de presse et d'extraits de manuels de droit.</p>		

MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3AD6	- Droit administratif	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit italien			12	nature	durée	nature	durée
3JDI3PB3	- Droit public administratif italien	12h00	12h00	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
3JDI3DP3	- Introduction au droit processuel	12h00	-	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit italien 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDI3CV6	- Introduction au droit civil italien	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDI3LG1	- Langue : italien 3	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h00 ou un oral		écrit	1h00
	- 1 matière au choix :							
3JDT3EU3	- Droit européen : fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4AD6	- Droit administratif 2	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4CV6	- Droit civil : la responsabilité	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit italien			12	nature	durée	nature	durée
3JDI4DO3	- Droit italien des obligations	18h00	-	3	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
3JDI4DR3	- Droit romain	18h00	-	3	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit italien 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDI4DF3	- Droit italien de la famille	18h00	12h00	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
3JDI4PN3	- Introduction au droit pénal italien	18h00	12h00	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDD4LG1	- Langue : italien 4 (avec TD)	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h00 ou un oral		écrit	1h00
	- 1 matière au choix :							
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDD4TR1	- Traduction : italien S4 (version/thème)	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont deux épreuves écrites : 1h00 pour la version et 1h00 pour le thème		Version: écrit Thème: écrit	1h00 1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L2 Droit français – Droit italien - Semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Serge VELLEY Jacqueline DOMENACH Sabine BOUSSARD
<p>Programme : Les deux semestres de ce cours visent à donner une vision générale de la matière enseignée. Concernant le premier semestre, le titre 1 est consacré à l'organisation de l'administration française, qui se structure autour de trois grands principes : principe de séparation des autorités administratives et judiciaires (Chap. 1), qui conduit à l'apparition de l'administration moderne; principe de séparation de l'administration active et de la justice administrative (chap. 2), qui se traduit par l'apparition de véritables juridictions administratives; principe décentralisateur (chap. 3), qui modifie considérablement les rapports entre administration centralisée et collectivités territoriales. Le titre 2 s'intéresse à l'obligation faite à l'administration française d'agir légalement : apparition d'une hiérarchie des normes (chap. 1), de plusieurs acceptions de l'idée de légalité (chap. 2) et d'un contrôle de légalité spécifique (chap. 3). Le titre 3 aborde les missions de l'administration, exprimées par la notion de service public : nous en étudierons l'unité (chap. 1), mais aussi la diversité (chap. 2), traduction du phénomène de privatisation de l'administration française.</p>		

3JDT3CV6	Droit civil : les contrats	M. BOURASSIN C. DAUCHEZ K. DECKERT
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations.</p> <p>En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		

3JDI3CV6	Introduction au droit civil italien	Caroline SAVI
<p>Programme : Les points suivants sont étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les situations juridiques actives et passives - les personnes physiques, les personnes morales et les droits de la personnalité - les biens - la prescription - le « negozio giuridico » (définition, éléments essentiels, classification, nullité) - la preuve (notions générales et différents moyens de preuve) - la responsabilité délictuelle 		

3JDI3PB3	Droit public administratif italien	Giovanni BONATO
<p>Programme : ce cours vise à donner une vision générale du droit administratif italien.</p>		

3JDI3DP3	Introduction au droit processuel	Giovanni BONATO
<p>Programme : Ce cours est destiné à présenter les fondements du droit processuel italien et, en particulier, le droit judiciaire privé. Ainsi, il sera question d'étudier les caractères du service public de la justice italienne, à savoir : la gratuité et la permanence de la justice; l'égalité devant la justice ; l'indépendance de la justice ; l'organisation des juridictions et le principe du double degré de juridiction ; la collégialité des juges ; les règles de compétence ; les juridictions civiles de premier degré, la Cour d'appel et la Cour de cassation. En outre, le cours analyse les arguments suivants : l'action en justice et ses conditions d'existence; la mise en œuvre de l'action en justice (la demande et la défense); la théorie générale de l'instance; les principes directeurs de l'instance (le principe dispositif et le principe du contradictoire); les actes de procédure et les délais de procédure. Ensuite, le cours traite de la procédure contentieuse contradictoire devant le tribunal et, après, des voies de recours. Enfin, le cours aborde les modes alternatifs de résolution des conflits : la conciliation, la médiation et l'arbitrage.</p>		

3JDI3LG1	Langue : Italien 3	M. CELAURO
<p>Programme : Ce cours se propose de développer les compétences linguistiques (à l'écrit et à l'oral) des étudiants ayant choisi le parcours droit français-droit italien à travers des activités pratiques sur différents types de supports (textes, documents vidéo et audio) portant sur des thèmes d'actualité.</p>		

3JDT3EU3	Droit européen, fondements, institutions, principes	Valérie NICOLAS Sophie GROSBON Claire MONGOUACHON Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Le cours propose une découverte de la construction européenne, dans ses grands principes et ses fondements juridiques. Il distingue l'Union européenne du Conseil de l'Europe et permet de se familiariser avec les différentes institutions de ces organisations.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public : les sources	Jean-Marc THOUVENIN Nabil HAJJAMI Franck LATTY Clémentine BORIES
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité).</p> <p>Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Ensuite, le cours porte sur la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles. La dernière partie du cours est enfin consacrée à la façon dont le droit public français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE Matthieu CONAN Louis BAHOUGNE
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles. Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières. In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3UMEMA36	Web et travail collaboratif	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 Droit français – Droit italien - Semestre 2

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Jacqueline DOMENACH Céline FERCOT Serge SLAMA
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		
3JDT4CV6	Droit civil : la responsabilité	Claire DEBOURG Marc PICHARD Augustin BOUJEKA
<p>Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délictueux. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité.</p> <p>Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).</p>		
3JDI4DR3	Droit romain	Professeur invité
<p>Programme : Il corso si propone di svolgere una indagine comparatistica relativamente ai principali ordinamenti europei vigenti partendo dalle radici comuni. In particolare ci si soffermerà sui sistemi di civil law e di common law al fine di ricostruire le origini di una cultura giuridica comune con particolare riferimento al diritto privato e specificamente al diritto delle obbligazioni e dei contratti. In questa ottica si indagherà sulla persistenza di regole e principi del diritto romano negli attuali ordinamenti procedendo a ritroso alla ricerca delle basi romanistiche del diritto europeo dei contratti; si analizzeranno dunque le fonti romane e si illustrerà brevemente la loro elaborazione e interpretazione nella scienza medievale onde ricostruire l'iter stutturale, argomentativo e interpretativo che dalle soluzioni prospettate dai giureconsulti romani ha portato alle norme delle moderne codificazioni;</p>		
3JDI4DO3	Droit italien des obligations	Professeur invité
<p>Programme : Le cours donne les éléments fondamentaux du droit des obligations et des contrats en Italie avec une comparaison entre le droit italien et français et une attention particulière à l'exécution des obligations et à la responsabilité du débiteur, à la formation du contrat, son exécution et son invalidité.</p>		
3JDI4DF3	Droit italien de la famille	Caroline SAVI
<p>Programme : Sont étudiés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mariage (promesse, formalités préliminaires, formes de célébration, conditions pour se marier, causes de nullité du mariage, mariage putatif, droits et devoirs des époux) ; - régimes patrimoniaux (communauté de biens, séparation de biens, communauté conventionnelle, « fondo patrimoniale ») ; - séparation et divorce (causes et effets à l'égard des conjoints et à l'égard des enfants) ; - « famille de fait » ; - filiation (étude de la récente réforme) 		
3JDI4PN3	Introduction au droit pénal italien	Giovanni BONATO
<p>Programme : ce cours portera sur le Droit pénal général italien.</p>		
3JDD4LG1	Langue: Italien 4	R. LAPIA

Programme : Ce cours se propose de développer les compétences linguistiques (à l'écrit et à l'oral) des étudiants ayant choisi le parcours droit français-droit italien à travers des activités pratiques sur différents types de supports (textes, documents vidéo et audio) portant sur des thèmes d'actualité.

3JDT4CM3	Droit de l'entreprise	Aurélie BALLOT-LÉNA Julien GRANOTIER Laurent RUET Lauren LEBLOND
-----------------	------------------------------	---

Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants.

Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur. Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3). Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.

3JDT4PC3	Procédure civile	Denis BARTHE François-Xavier LAGARDE
-----------------	-------------------------	---

Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle.

Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :

- Qui est le juge compétent pour trancher le litige ?
- Qui peut s'adresser au juge compétent ?
- Comment est élaborée la solution du litige ?

Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.

3JDT4PP3	Procédure pénale	Marc TOUILLIER Pascal BEAUVAIS
-----------------	-------------------------	-----------------------------------

Programme : La procédure pénale est la mise en œuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction.

Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.

3JD14TR1	Traduction: Italien 4	(nom à communiquer) (thème) (nom à communiquer) (version)
-----------------	------------------------------	--

Programme : Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir leur connaissance du vocabulaire juridique français et italien et d'améliorer leur maîtrise de ces deux langues à travers la traduction en français et en italien d'articles de presse, d'extraits de manuels de droit et d'articles publiés dans des revues juridiques.

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
-----------------	----------------------------------	-------------------------------------

L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)

MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT ITALIEN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	16h30	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT5IN4	- Droit international public : les sujets	36h00	16h30	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE2 FONDAMENTALE droit italien			12				
3JDI5CM3	- Droit commercial italien	12h00	12h00	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
3JDI5DP3	- Droit processuel italien	12h00	-	3	Contrôle continu dont une épreuve écrite d'1h30		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit italien 2			12				
3JDI5ED6	- Economie et droit italien	24h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDI5LG1	- Langue : italien 5	-	18h00	1,5	Contrôle continu dont deux épreuves écrites : 1h00 pour la version et 1h00 pour le thème		Version: écrit Thème: écrit	1h00 1h00
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT5ANG	- European Union Law	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UMEMA37	- Machine et logiciels			1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
UE1 FONDAMENTALE droit français				9	nature	durée	nature	durée
<u>- 2 matières obligatoires avec TD</u>								
3JDT6CV4	- Droit civil : Contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
<u>- 1 matière obligatoire en CM:</u>				3	nature	durée	nature	durée
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne-contentieux communautaires	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT6CV3	- Droit civil : Contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
UE2 FONDAMENTALE droit italien				12	nature	durée	nature	durée
3JDI6CM6	- Droit commercial italien 2	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont 1 épreuve écrite de 1h30		écrit	1h30
UE2 FONDAMENTALE droit italien 2				12	nature	durée	nature	durée
3JDI6ED6	- Economie et droit italien 2	24h00	-	6	Contrôle en cours de formation		écrit	1h30
UE3 Parcours personnalisé				4,5	nature	durée	nature	durée
3JDI6LG1	- Langue : italien 6	-	18h00		Contrôle continu (dont une épreuve écrite d'1h00 ou un		écrit	1h00
<u>- 1 matière au choix :</u>								
3JDT6CM3	- Droit du financement des entreprises	36h00	-		QCM	1h	QCM	1h
3JDT6IN3	- Droit international public : les règlements pacifiques des différents	36h00	-		écrit	1h30	oral	-
UE4 Professionnalisation				1,5	nature	durée	nature	durée
<u>- 1 matière au choix avec TD :</u>								
3JDT6PR1	- Stage et rapport de stage	-	18h00		-	-	-	-
3JDI6TR1	- Traduction : italien S6	-	18h00		Contrôle continu (dont deux épreuves écrites : 1h00 pour la version et 1h00 pour le thème		Version : écrit Thème : écrit	1h00 1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L3 DROIT FRANÇAIS - DROIT ITALIEN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L3 Droit français - droit italien - Semestre 1

3JDT5CM4	Droit commun des sociétés	Dominique DEMEYERE Katrin DECKERT
<p>Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.</p> <p>Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise. La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.</p> <p>Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).</p>		

3JDT5IN4	Droit international public : les sujets	Anne-Laure CHAUMETTE Nabil HAJJAMI
<p>Programme : Le cours porte sur les sujets du droit international. L'introduction examine et définit la notion de « sujet de droit international ». Elle revient également, de façon sommaire, sur les différentes sources du droit international public. Le cours s'attèle ensuite à analyser successivement les sujets du droit international, avec une importance particulière consacrée à l'État, sujet « primaire ». Sont ainsi étudiés les attributs de l'État selon le droit international ; ses modes de création, de transformation et de disparition ; ses compétences ou encore le régime de la succession d'États. Les cours étudie ensuite les autres sujets – dits « secondaires » – du droit international : il s'agit d'abord des organisations internationales, ensuite des individus. Enfin le cours s'interroge sur l'émergence de nouveaux sujets à travers deux exemples : d'une part, est étudié le rôle sans cesse croissant que la « société civile » joue sur la scène internationale. D'autre part, en s'arrêtant sur des notions telles que le « crime contre l'humanité » ou le « patrimoine commun de l'humanité », le cours recherche à déterminer si, en tant que telle, « l'humanité » pourrait avoir la qualité de sujet du droit international.</p>		

3JDT5CV3	Droit civil : régime des obligations	Louis THIBIERGE Sébastien RAIMOND
<p>Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation.</p> <p>Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.</p>		

3JDT5TR3	Droit du travail	Cyril WOLMARK Georges BORENFREUND
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>		
3JDT5PE3	Droit public économique	Christophe LE BERRE Claire MONGOUACHON Louis BAHOUUNE
<p>Programme : Le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.</p>		
3JDI5ED6	Economie et droit Italien	M. MARSÌ
<p>Programme : La première partie du cours est centrée sur l'analyse des indicateurs traditionnellement utilisés pour identifier les forces et faiblesses du système industriel italien (exportations, parts de marché, dépenses en R&D, brevets, etc.). La deuxième partie du cours est consacrée à une critique de ces indicateurs et à une étude approfondie des « districts industriels » et des déterminants de l'avantage compétitif du Made in Italy, d'où ressort l'importance du croisement de l'économie, de la sociologie, de l'histoire et de la géographie – bref, l'importance d'une approche interdisciplinaire – pour aborder l'étude du système économique d'un pays. Plusieurs exemples concrets de districts industriels et de leurs spécialisations industrielles seront analysés en ayant recours aux sites internet.</p>		
3JDI5CM3	Droit commercial italien	G. BONATO
<p>Programme : Le cours abordera plusieurs thèmes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liberté d'entreprise et ses limites. - Les divers types d'entreprise et leurs caractéristiques - La responsabilité de l'entrepreneur et de l'entreprise. - L'obligation d'inscription au Registre du Commerce. 		
3JDI5DP3	Droit processual italien	G. BONATO
<p>Programme : Ce cours permettra d'approfondir différents points abordés dans le cours d'Introduction au droit processuel de L2.</p>		
3JDI5LG1	Langue: Italien 5	C. SAVI + (nom à communiquer)
<p>Programme : traduction spécialisée de textes à caractère juridique, tels que des décisions de justice, des textes de loi, des contrats, de la doctrine etc. En passant d'une langue à l'autre, les étudiants sont entraînés à réfléchir sur les deux systèmes juridiques et à maîtriser la terminologie juridique dans les deux langues et dans différents domaines du droit.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne	Régis CHEMAIN Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Droit de l'Union européenne (L3) : le cours présente l'Union européenne, en analysant ses fondements, ses institutions et ses principes de fonctionnement. Il permet de comprendre la structuration de l'ordre juridique de l'Union européenne et les relations singulières que cette organisation entretient tant avec l'ordre juridique international qu'avec les ordres juridiques des Etats membres.</p>		

3UMEMA37	Machines et logiciels (S5)	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 Droit français - droit italien - Semestre 2

3JDT6CV 3/4	Droit civil : contrats spéciaux	Anne DANIS-FATOME Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : Aux règles constituant le droit commun des contrats (inscrites aux art. 1101 et s. du Code civil) s'ajoutent celles régissant les contrats spéciaux (art. 1582 et s. du Code civil). Il s'agit de régimes spécifiques applicables à différentes opérations concrètes que les contrats spéciaux servent à mettre en place. Ainsi, le contrat de vente, de bail, de prêt, d'entreprise, de mandat et de dépôt seront successivement étudiés dans ce cours dédié à l'étude des contrats spéciaux. Ce cours présente aussi l'intérêt d'aborder les méthodes de qualification des contrats par le juge (utiles pour distinguer entre eux certains de ces contrats spéciaux).</p> <p>Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		
3JDT6LF3/4	Droit des libertés fondamentales	Isabelle BOUCOBZA Tatiana GRÜNDLER
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes mobilisant acteurs politiques et société civile sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le champ juridique - vaste et complexe - des droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Quelles sont les limites de leur protection ainsi que de leur effectivité ? Abordant des sujets questionnés dans la société, ce cours vise à fournir des éléments de connaissance et de réflexion nécessaires à tout étudiant en droit si ce n'est à tout citoyen.</p>		
3JDT6FI3/4	Droit fiscal	Hervé ISRAEL Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La deuxième partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement. La dernière partie intéresse le contrôle et le contentieux fiscal.</p>		
3JDT6PN3/4	Droit pénal spécial	Céline CHASSANG Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les principales infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi, le droit pénal spécial expose, pour chacune d'elles, la structure, les composantes (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre les variations de la politique criminelle française contemporaine. Outre son intérêt sur le plan de la technique juridique, le droit pénal spécial constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs que la société considère essentielles.</p>		

3JDT6TR3/4	Protection sociale	Frédéric GUIOMARD Anne-Sophie GINON
<p>Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire.</p> <p>Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale.</p> <p>Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale.</p> <p>Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.</p>		

3JDI6CM6	Droit commercial italien 2	(nom à communiquer)
<p>Programme : Le cours de Droit commercial italien II aborde la matière des sociétés commerciales en Italie. Il sera ainsi question d'étudier les éléments constitutifs du contrat de société, à savoir: la pluralité d'associés ; la mise en commun d'apports (les apports en numéraire, en nature et en industrie) ; la participation aux résultats et la prohibition des clauses léonines ; l'affectio societatis; les conditions de forme et de publicité du contrat de société ; les sanctions des règles de constitution, les causes de nullité de la société et les effets de la nullité. Après avoir analysé ces aspects généraux de la matière, le cours dresse un descriptif des règles propres à chaque type de société en retenant comme critère de classification, celle qui a trait à la distinction entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. Le cours aborde les sociétés de personnes et, notamment, la société en nom collectif. En outre, le cours traite de la société en commandite simple. Ensuite, le cours analyse les sociétés de capitaux et, en particulier, la société par action.</p>		

3JDI6ED6	Economie et droit Italien 2	G. GARGIULO
<p>Programme : L'Italie face à la monnaie unique. Choix économiques et politiques des années 2000 et redéfinition de l'identité nationale.</p> <p>La colère contre l'austérité monte de partout en Europe, mettant en accusation la faillite des dirigeants qui ont soutenu la soumission aux exigences des marchés financiers. Le chômage est très important et frappe de façon brutale et massive les jeunes. Le rôle actuel de l'euro et de la BCE participe évidemment aux politiques favorisant les marchés financiers contre la croissance, l'emploi et les services publics dans la zone euro. Le cours vise à réfléchir sur les conséquences de cette austérité sur l'économie et la société italiennes.</p> <p>Textes au programme disponibles à des prix réduits en format numérique Kindle :</p> <p>Alberto Bagnai, L'Italia può farcela. Equità, flessibilità e democrazia. Strategie per vivere nella globalizzazione, Milan, Il Saggiatore, 2014. format Kindle (conseillé) 11 Euros. A étudier : l'introduction, chap. I, chap II, chap. III et l'épilogue.</p> <p>Thomas Piketty Il capitale nel XXI secolo, Milan, Bompiani, 2014, édition italienne, traduction de Sergio Arecco, format Kindle (conseillé) 8 Euros ; A étudier : l'introduction, première partie Introduction, chap. I et chap II; deuxième partie cap. III et VI et conclusions.</p>		

3JDI6LG1	Langue: Italien 6	Caroline SAVI
<p>Programme : Ce cours se propose de développer les compétences linguistiques (à l'écrit et à l'oral) des étudiants ayant choisi le parcours droit français-droit italien à travers des activités pratiques sur différents types de supports (textes, documents vidéo et audio) portant sur des thèmes d'actualité</p>		

3JDT6CM3	Droit du financement des entreprises	Julien GRANOTIER Dominique DEMEYERE Aurélie BALLOT-LÉNA Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		

3JDT6IN3	Droit international public : règlement pacifique des différends	Franck LATTY Marina EUDES
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

3JDI6TR1	Traduction : Italien S6	Giovanni BONATO (Thème) Caroline SAVI (Version)
<p>Programme : Traduction spécialisée de l'italien vers le français et du français vers l'italien de textes à caractère juridique, tels que des décisions de justice, des textes de loi, des contrats, de la doctrine etc. En passant d'une langue à l'autre, les étudiants sont entraînés à réfléchir sur les deux systèmes juridiques et à maîtriser la terminologie juridique dans les deux langues et dans différents domaines du droit.</p>		

MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE

Code matière	SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	Session 2		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français					nature	durée	nature	durée
3JDT1CV6	- Introduction au Droit		36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2				12	nature	durée	nature	durée
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques		36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe				12	nature	durée	nature	durée
3JDR1RJ6	- Russe juridique 1		12h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2				12	nature	durée	nature	durée
3JDR1CR6	- Civilisation russe		24h00	12h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé				4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR1LG1	- Anglais juridique 1		-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDR1TR1	- Traduction : juridique russe 1		18h00	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT1RI1	- Relations internationales		24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
	UE4 Professionnalisation				1,5	nature	durée	nature	durée
3UME1916	- Atelier de langue française		-	18h00	1,5	QCM	45min	QCM	45min

Code matière	SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français					nature	durée	nature	durée
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel		36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2				12	nature	durée	nature	durée
	<u>- 1 matière au choix :</u>								
3JDT2PN6	- Droit pénal		36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille		36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe				12	nature	durée	nature	durée
3JDR2DR6	- Introduction au droit russe		24h00	12h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2				12	nature	durée	nature	durée
3JDR2RJ6	- Russe juridique 2		12h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé				4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR2LG1	- Anglais juridique 1		-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	<u>- 1 matière au choix :</u>								
3JDT2PN3	- Droit pénal		36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT2CV4	- Droit de la famille		36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation				1,5	nature	durée	nature	durée
3JDR2TR1	- Traduction : juridique russe 1		-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L1 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 Droit français - Droit russe - Semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au Droit	Camille BOURDAIRE Marc PICHARD Sophie ROZEZ
<p>Programme : Le cours d'introduction au droit permet l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales communes à l'ensemble des branches du droit. Il ouvre une réflexion sur ce qu'est le droit, ses finalités, ses fondements, ses principaux acteurs et ses sources.</p> <p>Quel que soit le plan retenu par l'enseignant en charge de votre unité pédagogique, le cours permet d'appréhender la distinction traditionnelle entre <u>le droit objectif (le Droit)</u>, entendu comme un ensemble de règles ayant pour objet l'organisation de la vie en société, et <u>les droits subjectifs (les droits)</u>, c'est à dire prérogatives des sujets de droit. Les questions essentielles abordées au travers de cette distinction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la norme juridique (notion, originalité, élaboration, sources, articulations entre les différentes normes, application dans le temps et dans l'espace) - les différents droits subjectifs, leur mise en œuvre (l'organisation juridictionnelle, le procès, la preuve). - les personnes 		

3JDTCS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES Charlotte GIRARD Patricia RRAPI
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		

3JDR1RJ6	Russe Juridique S1	Roberts GRAHAM
<p>Programme :</p> <p>-Grammaire : Système des déclinaisons (substantifs, adjectifs, pronoms numératifs), analyse morphologique, exercices variés, révision des principes d'orthographe et de ponctuation.</p> <p>-Langue pratique écrite et orale : Sur la base d'un support polyvalent (« Cahier de langue » distribué au début de l'année), travail sur des textes et des dialogues reflétant les particularités de la langue russe actuelle avec des éléments de civilisation, exercices d'expression orale et écrite, exercices de traduction orale et écrite, acquisition du vocabulaire dans une approche systémique.</p>		

3JDR1CR6	Civilisation Russe	Ioulia SHUKAN, Anne LE HUEROU
<p>Programme :</p> <p>-Histoire de la Russie jusqu'en 1917 : L'objectif de ce cours est de dresser un tableau synthétique des principaux aspects de l'histoire politique, économique et religieuse des territoires appartenant à l'actuel espace postsoviétique (Biélorussie, Russie, Ukraine, etc.) depuis le milieu du IXe siècle et jusqu'aux révolutions de 1917. Les douze séances de l'enseignement sont organisées de manière chronologique autour de plusieurs grandes périodes historiques (les origines des Slaves, la Rus' kiévienne et sa soumission à l'Empire mongol, l'essor de la Moscovie, la formation de l'Empire russe, les révolutions de 1905 et 1917) ; elles suivent ainsi le mouvement de construction, au fil des siècles, d'un grand Empire multinational russe.</p> <p>-Géographie de la Russie et du monde russe : L'enseignement de géographie de la Russie comporte une partie de cours magistral, portant sur les différents aspects touchant à la géographie de la Russie : environnement, organisation du territoire, questions démographiques et migratoires, panorama de l'économie, introduction à la politique étrangère. La partie TD est constituée d'exposés et de commentaires en début de séance de textes distribués. Un devoir sur table sous forme de questions de cours et comportant au moins un exercice sur carte est organisé en fin de semestre.</p>		

3JDR1LG1	Anglais juridique S1	Graham ROBERTS
<p>Programme : Objectif du cours : L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants avec certains des domaines les plus importants du vocabulaire juridique anglais. Prérequis : Anglais niveau baccalauréat Contenu du cours : Textes tirés de la presse à traduire, et exercices autour des thèmes suivants : Constitutional Law, Legal Concepts, Administration of Justice Modalités d'évaluation : 3 devoirs maison (= 50% de la note finale) + partiel (exercices + traduction, = 50% de la note finale) Bibliographie : Michael Brookes et Chrstiane Treutenaere, L'Anglais du Droit en 1000 Mots (Paris : Belin)</p>		

3JDR1TR1	Traduction juridique Russe S1	Alena PERSHINA
<p>Programme : -Lecture de la Constitution russe : Cet enseignement de travaux dirigés porte sur la lecture et la traduction de la Constitution russe. Il permet aux étudiants de se familiariser, par des exercices hebdomadaires, au vocabulaire du droit constitutionnel et public russe et à la terminologie relative aux droits fondamentaux et libertés publiques. Il permet aussi d'acquérir les bases de la connaissance du système politique russe contemporain. La validation est assurée par des travaux écrits à rendre en cours de semestre et par un devoir sur table en fin de semestre.</p>		

3JDT1R11	Relations Internationales	Marielle DEBOS Karen AKOKA
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		

3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Cet atelier propose au premier semestre une méthode progressive pour améliorer les écrits des étudiants. Il définit une architecture des compétences d'expression écrite, et permet à l'étudiant de situer précisément ses difficultés, tout en lui proposant des fiches de cours et de très nombreux exercices, pour acquérir règles, principes et méthodes au fur à mesure des difficultés rencontrées. Les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le mot juste et bien l'employer • Construire un texte cohérent • Bien orthographier. 		

L1 Droit français - Droit russe - Semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Cécile GUERIN-BARGUES Serge VELLE Charlotte GIRARD
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en œuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentialisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). La conclusion, forte importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN6/3	Droit pénal	Céline CHASSANG Raphaële PARIZOT Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2CV6/3	Droit de la famille	Sophie ROZEZ Odile ROY Florence BELLIVIER
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDR2DR6	Introduction au droit russe	Anne LE HUEROU
<p>Programme :</p> <p>-Histoire de la Russie et de l'URSS au XXe siècle : L'enseignement, dispensé sous forme de cours et de TD, a pour objet de donner aux étudiants les grandes lignes de l'histoire de l'Union soviétique. On étudie les principales transformations du régime et de la société soviétiques tout au long du XXe siècle, depuis la veille de la Révolution jusqu'à la perestroïka. Un recueil de documents en russe et en français est utilisé régulièrement pendant les séances pour illustrer le cours. Des exposés sont demandés aux étudiants. L'accent est également mis sur les sources et sur l'importance des controverses historiographiques. La validation est assurée par un exposé et par un devoir sur table en fin de semestre.</p> <p>-Institutions politiques et droit constitutionnel russe : Cet enseignement comporte un volet de cours magistraux qui ont pour objectif de former les étudiants à la connaissance du système politique russe contemporain. L'accent est mis à la fois sur la connaissance du texte de la Constitution et sur les pratiques politiques en Russie, à travers l'étude de l'histoire politique de la Russie depuis 1993 et un certain nombre de cas tirés de la jurisprudence constitutionnelle. Le volet TD comporte des lectures de textes juridiques et une initiation aux cas pratiques en droit constitutionnel russe. La validation est assurée par des travaux écrits à rendre en cours de semestre et par un devoir sur table en fin de semestre.</p>		

3JDR2RJ6	Russe juridique S2	Alena PERSHINA
<p>Programme :</p> <p>-Grammaire :</p> <p>Système verbal (temps, aspects, mode impératif, types de verbes selon conjugaison, verbes pronominaux), analyse morphologique, analyse grammaticale des textes russes, exercices variés, révision des principes d'orthographe et de ponctuation.</p> <p>-Langue pratique écrite et orale :</p> <p>Sur la base d'un support polyvalent (« Cahier de langue » distribué au début de l'année), travail sur des textes et des dialogues reflétant les particularités de la langue russe actuelle avec des éléments de civilisation, exercices d'expression orale et écrite, exercices de traduction orale et écrite, acquisition du vocabulaire et extension du vocabulaire dans une approche systémique, éléments de stylistique pratique.</p>		

3JDR2LG1	Anglais Juridique S2	Graham ROBERTS
<p>Programme :</p> <p>Objectif du cours : L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants avec certains des domaines les plus importants du vocabulaire juridique anglais.</p> <p>Prérequis : L'Anglais juridique S1</p> <p>Contenu du cours : Textes tirés de la presse à traduire, et exercices autour des thèmes suivants : Legal professions, Law and order, Civil and criminal procedure,</p> <p>Modalités d'évaluation : 3 devoirs maison (= 50% de la note finale) + partiel (exercices + traduction, = 50% de la note finale)</p> <p>Bibliographie : Michael Brookes et Christiane Treutenaere, L'Anglais du Droit en 1000 Mots (Paris : Belin)</p>		

3JDR2TR1	Traduction juridique Russe S1	Alena PERSHINA
<p>Programme :</p> <p>-Lecture de la Constitution russe :</p> <p>Cet enseignement de travaux dirigés porte sur la lecture et la traduction de la Constitution russe. Il permet aux étudiants de se familiariser, par des exercices hebdomadaires, au vocabulaire du droit constitutionnel et public russe et à la terminologie relative aux droits fondamentaux et libertés publiques. Il permet aussi d'acquérir les bases de la connaissance du système politique russe contemporain. La validation est assurée par des travaux écrits à rendre en cours de semestre et par un devoir sur table en fin de semestre.</p>		

MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session		Session	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3AD6	- Droit administratif 1	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe			12	nature	durée	nature	durée
3JDR3RJ6	- Russe juridique russe 3	12h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDR3PC6	- Grands principes du droit russe	24h00	12h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR3LG1	- Langue : anglais juridique 3	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	- 1 matière au choix :							
3JDT3EU3	- Droit européen : fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	12h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4AD6	- Droit administratif 2	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4CV6	- Droit civil : la responsabilité	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe			12	nature	durée	nature	durée
3JDR4RJ6	- Russe juridique russe 4	12h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDR4PC6	- Grands principes du droit russe	24h00	12h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR4LG1	- Langue : anglais juridique 4	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	- 1 matière au choix :							
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDA4TR1	- Traduction : Russe S4	-	18	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L2 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L2 Droit français - Droit russe - Semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Serge VELLEY Jacqueline DOMENACH Sabine BOUSSARD
<p>Programme : Les deux semestres de ce cours visent à donner une vision générale de la matière enseignée. Concernant le premier semestre, le titre 1 est consacré à l'organisation de l'administration française, qui se structure autour de trois grands principes : principe de séparation des autorités administratives et judiciaires (Chap. 1), qui conduit à l'apparition de l'administration moderne; principe de séparation de l'administration active et de la justice administrative (chap. 2), qui se traduit par l'apparition de véritables juridictions administratives; principe décentralisateur (chap. 3), qui modifie considérablement les rapports entre administration centralisée et collectivités territoriales. Le titre 2 s'intéresse à l'obligation faite à l'administration française d'agir légalement : apparition d'une hiérarchie des normes (chap. 1), de plusieurs acceptions de l'idée de légalité (chap. 2) et d'un contrôle de légalité spécifique (chap. 3). Le titre 3 aborde les missions de l'administration, exprimées par la notion de service public : nous en étudierons l'unité (chap. 1), mais aussi la diversité (chap. 2), traduction du phénomène de privatisation de l'administration française.</p>		
3JDT3CV6	Droit civil : les contrats	M. BOURASSIN C. DAUCHEZ K. DECKERT
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations.</p> <p>En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		
3JDR3RJ6	Russe juridique S3	Sakhno SERGUEI
<p>Programme :</p> <p>-Grammaire : Formation des couples aspectuels, emploi des aspects, types de verbes selon conjugaison (suite) analyse morphologique, analyse grammaticale des textes russes, exercices</p> <p>-Langue pratique écrite et orale : Sur la base d'un support polyvalent (« Cahier de langue » distribué au début de l'année), travail sur des textes et des dialogues reflétant les particularités et les difficultés lexico-grammaticales de la langue russe actuelle avec des éléments de civilisation et en rapport avec l'actualité socio-politique, exercices d'expression orale et écrite, exercices de traduction orale et écrite, acquisition d'un vocabulaire étendu dans le domaine étudié, points de stylistique pratique.</p>		
3JDR3PC6	Grands principes du droit russe 1	Anne GAZIER
<p>Programme : Ce cours présente, après un chapitre préliminaire consacré aux grandes lignes de l'histoire du droit russe, les grands principes de ce droit en traitant du système juridique de la Russie. Il se penche d'abord sur les sources du droit (la loi, la coutume et la jurisprudence) puis il présente et analyse les branches du droit (leurs classifications et les grandes caractéristiques des principales d'entre elles : droit constitutionnel, droit administratif, droit des finances, droit municipal, droit civil, droit foncier, droit de la famille, droit du travail, droit pénal, droits processuels, droit international privé). La validation est assurée par un devoir sur table en fin de semestre.</p>		

3JDR3LG1	Anglais juridique S3	Graham ROBERTS
<p>Programme : Objectif du cours : L'objectif de ce cours est d'approfondir les connaissances du vocabulaire juridique anglais acquises en L1. Prérequis : Anglais juridique S2 Contenu du cours : Textes tirés de la presse à traduire, et exercices autour des thèmes suivants : Criminal law, Prison and capital punishment, The law of torts, The law of property Modalités d'évaluation : 3 devoirs maison (= 50% de la note finale) + partiel (exercices + traduction, = 50% de la note finale) Bibliographie : Michael Brookes et Christiane Treutenaere, L'Anglais du Droit en 1000 Mots (Paris : Belin)</p>		

3JDT3EU3	Droit européen, fondements, institutions, principes	Valérie NICOLAS Sophie GROSBON Claire MONGOUACHON Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Le cours propose une découverte de la construction européenne, dans ses grands principes et ses fondements juridiques. Il distingue l'Union européenne du Conseil de l'Europe et permet de se familiariser avec les différentes institutions de ces organisations.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public : les sources	Jean-Marc THOUVENIN Nabil HAJJAMI Franck LATTY Clémentine BORIES
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité). Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Ensuite, le cours porte sur la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles. La dernière partie du cours est enfin consacrée à la façon dont le droit public français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE Matthieu CONAN Louis BAHOUAGNE
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles. Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières. In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3UMEMA36	Web et travail collaboratif	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 Droit français - Droit russe - Semestre 2

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Jacqueline DOMENACH Céline FERCOT Serge SLAMA
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		
3JDT4CV6	Droit civil : la responsabilité	Claire DEBOURG Marc PICHARD Augustin BOUJEKA
<p>Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délict civil. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité.</p> <p>Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).</p>		
3JDR4RJ6	Russe juridique S4	Sakhno SERGUEI
<p>Programme :</p> <p>-Grammaire : Formation et emploi des participes et des gérondifs, analyse morphologique, analyse grammaticale des textes russes, exercices variés</p> <p>-Langue pratique écrite et orale : Sur la base d'un support polyvalent (« Cahier de langue » distribué au début de l'année), travail sur des textes et des dialogues reflétant les particularités et les difficultés lexico-grammaticales de la langue russe actuelle avec des éléments de civilisation et en rapport avec l'actualité socio-politique, exercices d'expression orale et écrite, exercices de traduction orale et écrite, acquisition d'un vocabulaire étendu dans le domaine étudié, avec exercices lexicaux (reformulations, etc.), points de stylistique pratique.</p>		
3JDR4PC6	Grands principes du droit russe 2	Anne GAZIER
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude de l'organisation juridictionnelle de la Russie. Le premier chapitre retrace les grandes étapes de la réforme du système judiciaire. Puis sont étudiées les juridictions (constitutionnelles, de droit commun et « d'arbitrage ») et les règles essentielles de la procédure suivie devant elles. Ensuite, le cours traite des principales professions judiciaires (juges, avocats) et se termine par l'étude de cette institution clé du système judiciaire russe qu'est la Prokouratura (en examinant, en particulier, ses missions dites de « surveillance » et ses fonctions judiciaires). La validation est assurée par un devoir sur table en fin de semestre.</p> <p>Cet enseignement comporte un volet de travaux dirigés en russe portant sur les institutions judiciaires russes assuré par le lecteur de droit russe.</p>		

3JDR4LG1	Anglais juridique S4	Graham ROBERTS
<p>Programme : Objectif du cours: L'objectif de ce cours est d'approfondir les connaissances du vocabulaire juridique anglais acquises en L1. Prérequis : Anglais juridique S3 Contenu du cours : Textes tirés de la presse à traduire, et exercices autour des thèmes suivants : Contract law, Civil liberties, EU law Modalités d'évaluation : 3 devoirs maison (= 50% de la note finale) + partiel (exercices + traduction, = 50% de la note finale) Bibliographie : Michael Brookes et Chrstiane Treutenaere, L'Anglais du Droit en 1000 Mots (Paris : Belin)</p>		

3JDT4CM3	Droit de l'entreprise	Auréliе BALLOT, LÉNAJulien ,GRANOTIER, Laurent RUET Lauren LEBLOND
<p>Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants. Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur. Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3). Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.</p>		

3JDT4PC3	Procédure civile	Denis BARTHE Daniel LEBEAU Xavier LAGARDE
<p>Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle. Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est le juge compétent pour trancher le litige ? • Qui peut s'adresser au juge compétent ? • Comment est élaborée la solution du litige ? <p>Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.</p>		

3JDT4PP3	Procédure pénale	Marc TOUILLIER, Pascal BEAUVAIS
<p>Programme : La procédure pénale est la mise en œuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction. Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.</p>		

3JDA4TR1	Traduction juridique Russe S4	
<p>Programme : « La Russie dans les relations internationales » Cet enseignement de TD porte sur les questions internationales et européennes vues de Russie. Elle vise à introduire les étudiants aux grandes questions géopolitiques et relatives au droit international et européen et à les initier à la terminologie des relations internationales et du droit international en russe. La validation est assurée par des travaux écrits à rendre en cours de semestre et par un devoir sur table en fin de semestre.</p>		

MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	18h00	4,5	écrit partiel oral	3h00 -	écrit partiel oral	3h00 -
3JDT5IN4	- Droit international public : les sujets	36h00	18h00	4,5	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
	- 1 matière au choix :							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE2 FONDAMENTALE droit russe			12	nature	durée	nature	durée
3JDR5PO6	- Politique, droit et justice en Russie	20h00	24h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDR5CV6	- Droit privé russe	20h00	24h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR5LG1	- Langue : anglais juridique 5	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	- 1 matière au choix :							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA37	- Machine et logiciels	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			9	nature	durée	nature	durée
	- 2 matières avec TD:							
3JDT6CV4	- Droit civil : Contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	<u>-1 matière au choix en CM:</u>			3	nature	durée	nature	durée
3JDT6EU3	- Droit de l'Union Européenne-contentieux communautaires	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT6CV3	- Droit civil : Contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	UE2 FONDAMENTALE droit russe			12	nature	durée	nature	durée
3JDR6PB6	- Droit public russe	20h00	24h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit russe 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDR6DA6	- Droit russe des affaires	20h00	24h00	6	écrit partiel	3h00	écrit partiel	3h00
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDR6LG1	- Langue : anglais juridique 6	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT6CM3	- Droit du financement des entreprises	36h00	-	3	QCM	1h	QCM	1h
3JDT6IN3	- Droit international public : les règlements pacifiques des différents	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT6PR1	- Stage et rapport de stage	-	18h00	1,5	-	-	-	-
3JDR6TR1	- Traduction : méthodologie et préparation aux épreuves de russe	-	18h00	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L3 DE DROIT FRANÇAIS – DROIT RUSSE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L3 Droit français - Droit russe - Semestre 1

3JDT5CM4	Droit commun des sociétés	Dominique DEMEYRE Katrin DECKERT
-----------------	----------------------------------	-------------------------------------

Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.

Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise.

La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.

Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).

3JDT5IN4	Droit international public : les sujets	Anne-Laure CHAUMETTE Nabil HAJJAMI
-----------------	--	---------------------------------------

Programme : Le cours porte sur les sujets du droit international. L'introduction examine et définit la notion de « sujet de droit international ». Elle revient également, de façon sommaire, sur les différentes sources du droit international public. Le cours s'attèle ensuite à analyser successivement les sujets du droit international, avec une importance particulière consacrée à l'État, sujet « primaire ». Sont ainsi étudiés les attributs de l'État selon le droit international ; ses modes de création, de transformation et de disparition ; ses compétences ou encore le régime de la succession d'États. Les cours étudie ensuite les autres sujets – dits « secondaires » – du droit international : il s'agit d'abord des organisations internationales, ensuite des individus. Enfin le cours s'interroge sur l'émergence de nouveaux sujets à travers deux exemples : d'une part, est étudié le rôle sans cesse croissant que la « société civile » joue sur la scène internationale. D'autre part, en s'arrêtant sur des notions telles que le « crime contre l'humanité » ou le « patrimoine commun de l'humanité », le cours recherche à déterminer si, en tant que telle, « l'humanité » pourrait avoir la qualité de sujet du droit international.

3JDT5CV3	Droit civil régime général des obligations	Louis THIBIERGE Sébastien RAIMOND
-----------------	---	--------------------------------------

Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation.

Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.

3JDT5TR3	Droit du travail	Cyril WOLMARK Georges BORENFREUND
-----------------	-------------------------	--------------------------------------

Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.

3JDT5PE3	Droit public économique	Christophe LE BERRE Claire MONGOUACHON Louis BAHOUGNE
<p>Programme : Le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.</p>		

3JDR5PO6	Politique, droit et justice en Russie	Jean-robert RAVIOT
<p>Programme : Les deux enseignements « Justice, droit et société en Russie » et « Institutions politiques et administratives russes » ont pour objet, en complément et sans se substituer en aucune manière aux enseignements de droit privé et public russe, de renforcer les connaissances des étudiants sur les institutions et les pratiques politiques et administratives contemporaines et de les initier à une analyse des questions de société liées au droit et à la justice en Russie. Il s'agira notamment de revenir sur les grandes évolutions depuis la fin de la période soviétique tout en s'intéressant de manière plus précise aux grands débats en cours dans l'actualité politique, législative et judiciaire. Une large part est faite au travail oral des étudiants sous forme d'exposés choisis au cours de la première séance de chacun des deux cours.</p>		

3JDR5CV6	Droit privé russe	Anne LE HUEROU
<p>Programme : Cet enseignement est composé de deux/trois cours magistraux dispensés par des professeurs invités de Russie pendant des sessions de deux semaines, portant sur le droit civil et le droit processuel russe. Il est complété par 12 séances de TD hebdomadaires obligatoires dispensées par le lecteur de droit russe.</p>		

3JDR5LG1	Langue : Anglais juridique 5	Séverine LE TALLEUR
<p>Programme : L'objectif de ces travaux dirigés (1h30 hebdomadaire) est d'initier les étudiants à quelques principes fondamentaux du droit américain. Le cours est divisé en trois parties : l'une traitant des sources du droit américain, la deuxième traitant du fonctionnement des institutions telles qu'elles sont régies par la Constitution et la troisième, consacrée à l'étude du Bill of Rights ainsi que d'autres amendements. Toutes les connaissances sont contenues dans les trois premiers chapitres du manuel de référence (cf. ci-dessous). Il s'agira également de revoir et de consolider les compétences grammaticales acquises en L2, L1 et dans le secondaire, compétences qui seront replacées dans un contexte juridique. On pourra en fonction des effectifs travailler les compétences orales par le biais d'exposés sur des thèmes juridiques. Il conviendra de se procurer dès la rentrée le manuel d'anglais juridique intitulé : Brunon-Ernst A. et al. The English of Law: U.S. Law and Politics. Paris : Belin, 2007.</p> <p><i>Bibliographie indicative</i></p> <p>Hay, P. Law of the United States. München: Beck, 2002.</p> <p>Roddey Holder A. J. T. The Meaning of the Constitution. New York: Barron's, 1997.</p> <p>Servidio-Delabre, E. Common law: Introduction to the English and American Legal Systems. Paris : Dalloz, 2004.</p> <p>Contrôle continu : deux DST/semestre (le barème est susceptible de varier légèrement d'un enseignant à l'autre en fonction de la part qu'il ou elle choisit d'attribuer à la participation en cours)</p> <p>Contrôle dérogatoire : examen d'1h30 comprenant un exercice de compréhension écrite, un exercice d'expression écrite (de type essay), des questions de cours ayant trait aux notions abordées dans les trois premiers chapitres du manuel (voir en particulier les mots clefs) et un exercice de grammaire.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne	Régis CHEMAIN Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Droit de l'Union européenne (L3) : le cours présente l'Union européenne, en analysant ses fondements, ses institutions et ses principes de fonctionnement. Il permet de comprendre la structuration de l'ordre juridique de l'Union européenne et les relations singulières que cette organisation entretient tant avec l'ordre juridique international qu'avec les ordres juridiques des Etats membres.</p>		

3JMEMA37	Machines et logiciels (S5)	Kamel HANNAN
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 Droit français - Droit russe - Semestre 2

3JDT6CV3 / 4	Droit civil : contrats spéciaux	Anne DANIS-FATOME Eva Menduina GORDON
<p>Programme : Aux règles constituant le droit commun des contrats (inscrites aux art. 1101 et s. du Code civil) s'ajoutent celles régissant les contrats spéciaux (art. 1582 et s. du Code civil). Il s'agit de régimes spécifiques applicables à différentes opérations concrètes que les contrats spéciaux servent à mettre en place. Ainsi, le contrat de vente, de bail, de prêt, d'entreprise, de mandat et de dépôt seront successivement étudiés dans ce cours dédié à l'étude des contrats spéciaux. Ce cours présente aussi l'intérêt d'aborder les méthodes de qualification des contrats par le juge (utiles pour distinguer entre eux certains de ces contrats spéciaux).</p> <p>Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		
3JDT6LF3 / 4	Droit des libertés fondamentales	Isabelle BOUCOBZA Tatiana GRÜNDLER
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes mobilisant acteurs politiques et société civile sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le champ juridique - vaste et complexe - des droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Quelles sont les limites de leur protection ainsi que de leur effectivité ? Abordant des sujets questionnés dans la société, ce cours vise à fournir des éléments de connaissance et de réflexion nécessaires à tout étudiant en droit si ce n'est à tout citoyen.</p>		
3JDT6FI3/4	Droit fiscal	Hervé ISRAEL Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La deuxième partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement. La dernière partie intéresse le contrôle et le contentieux fiscal.</p>		
3JDT6PN3 / 4	Droit pénal spécial	Céline CHASSANG Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les principales infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi, le droit pénal spécial expose, pour chacune d'elles, la structure, les composantes (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre les variations de la politique criminelle française contemporaine. Outre son intérêt sur le plan de la technique juridique, le droit pénal spécial constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs que la société considère essentielles.</p>		

3JDT6TR3 / 4	Protection sociale	Frédéric GUIOMARD Anne-Sophie GINON
<p>Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire.</p> <p>Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale.</p> <p>Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale.</p> <p>Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.</p>		

3JDT6EU3	Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.</p>		

3JDR6PB6	Droit public russe	Professeur invité
<p>Programme : Cet enseignement est composé d'un cours magistral portant sur le droit public et le droit fiscal et financier russe. Il est complété par 6 séances de TD obligatoires dispensées par le lecteur de droit russe.</p>		

3JDR6DA6	Droit russe des affaires	Professeur invité
<p>Programme : Cet enseignement est composé d'un cours magistral dispensés par un professeur invité de Russie pendant une session de deux semaines, portant sur le droit public russe des affaires et le droit public économique russe. Il est complété par 6 séances de TD obligatoires dispensées par le lecteur de droit russe.</p>		

3JDR6LG1	Langue : Anglais juridique 6	Séverine LE TALLEUR
<p>Programme : L'objectif de ces travaux dirigés (1h30 hebdomadaire) est d'initier les étudiants à quelques principes fondamentaux du droit américain. Le cours est divisé en trois parties : l'une traitant des sources du droit américain, la deuxième traitant du fonctionnement des institutions telles qu'elles sont régies par la Constitution et la troisième, consacrée à l'étude du Bill of Rights ainsi que d'autres amendements. Toutes les connaissances sont contenues dans les trois premiers chapitres du manuel de référence (cf. ci-dessous). Il s'agira également de revoir et de consolider les compétences grammaticales acquises en L2, L1 et dans le secondaire, compétences qui seront replacées dans un contexte juridique. On pourra en fonction des effectifs travailler les compétences orales par le biais d'exposés sur des thèmes juridiques. Il conviendra de se procurer dès la rentrée le manuel d'anglais juridique intitulé : Brunon-Ernst A. et al. The English of Law: U.S. Law and Politics. Paris : Belin, 2007.</p> <p><u>Bibliographie indicative</u></p> <p>Hay, P. Law of the United States. München: Beck, 2002. Roddey Holder A. J. T. The Meaning of the Constitution. New York: Barron's, 1997. Servidio-Delabre, E. Common law: Introduction to the English and American Legal Systems. Paris : Dalloz, 2004.</p> <p>Contrôle continu : deux DST/semestre (le barème est susceptible de varier légèrement d'un enseignant à l'autre en fonction de la part qu'il ou elle choisit d'attribuer à la participation en cours)</p> <p>Contrôle dérogatoire : examen d'1h30 comprenant un exercice de compréhension écrite, un exercice d'expression écrite (de type essay), des questions de cours ayant trait aux notions abordées dans les trois premiers chapitres du manuel (voir en particulier les mots clefs) et un exercice de grammaire.</p>		

3JDT6CM3	Droit du financement des entreprises	Julien GRANOTIER Dominique DEMEYERE Aurélie BALLOT-LÉNA Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		

3JDT6IN3	Droit international public : règlement pacifique des différends	Franck LATTY Marina EUDES
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

3JDR6TR1	Traduction : méthodologie et préparation aux épreuves de Russe	Professeur Invité
<p>Programme : Traduction et analyse de textes russes traitant de questions d'actualité socio-politique et juridique. Commentaire de textes, exposés et débats contradictoires. Préparation à des épreuves orales de russe dans le cadre de différents concours administratifs et judiciaires.</p>		

MAQUETTE 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT1CV6	- Introduction au Droit	36	24	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques	36	24	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12				
3JDE1PB6	- Droit public espagnol et analyse des textes juridiques 1	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 2h CM et 1h TD		-écrit 1h30 pour Droit public -écrit 1h pour Analyse	
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12				
3JDE1HD6	- Histoire socio – politique et institutionnelle des pays de l'Amérique latine 1	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 2h		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDE1LG1	- Langue : espagnol 1	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00
3JDE1TR1	- Traduction : espagnol 1	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00
3JDT1R11	- Relations internationales	24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UME1916	- Atelier de langue française	-	18h00	1,5	QCM	45min	QCM	45min

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
	- 1 matière au choix avec TD :							
3JDT2PN6	- Droit pénal	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille	36h00	24h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12				
3JDE2PB6	- Droit public espagnol et analyse des textes juridiques 2	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 2h CM et 1h TD		-écrit 1h30 pour Droit public -écrit 1h pour Analyse	
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12				
3JDE2HD6	- Histoire politique et institutionnelle de l'Espagne	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 2h		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDE2LG1	- Langue : espagnol 2	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00
	- 1 matière au choix :							
3JDT2CV4	- Droit de la famille	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT2PN3	- Droit pénal	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3JDE2TR1	- Traduction : espagnol 1	-	24	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L1 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au Droit	Camille BOURDAIRE Marc PICHARD Sophie ROZEZ
<p>Programme : Le cours d'introduction au droit permet l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales communes à l'ensemble des branches du droit. Il ouvre une réflexion sur ce qu'est le droit, ses finalités, ses fondements, ses principaux acteurs et ses sources.</p> <p>Quel que soit le plan retenu par l'enseignant en charge de votre unité pédagogique, le cours permet d'appréhender la distinction traditionnelle entre <u>le droit objectif (le Droit)</u>, entendu comme un ensemble de règles ayant pour objet l'organisation de la vie en société, et <u>les droits subjectifs (les droits)</u>, c'est à dire prérogatives des sujets de droit. Les questions essentielles abordées au travers de cette distinction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la norme juridique (notion, originalité, élaboration, sources, articulations entre les différentes normes, application dans le temps et dans l'espace) - les différents droits subjectifs, leur mise en œuvre (l'organisation juridictionnelle, le procès, la preuve). - les personnes 		
3JDTCS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES Charlotte GIRARD Patricia RRAPI
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		
3JDE1PB6	Droit public espagnol et Analyse des textes juridiques 1	Béatriz COLLANTES
<p>Programme : Cette matière permettra aux étudiants d'acquérir les bases du droit public espagnol, elle mettra en évidence les relations entre les personnes et les entités privées et déterminera les institutions qui régissent les trois pouvoirs publics ainsi que l'administration de l'État et des autonomies. Les étudiants devront être à même de comprendre comment s'établissent les relations entre les différentes institutions et les compétences de chacune d'entre elles.</p>		
3JDE1HD6	Histoire socio-politique et institutionnelle de l'Espagne	E. SINARDET
<p>Programme : Ce cours est composé de deux heures hebdomadaires de cours magistral et d'une heure de TD. Il se compose d'une présentation de l'Amérique latine, d'un rappel des principales caractéristiques de la période coloniale, d'une étude du mouvement d'indépendance et des éléments constitutifs de la construction politique, sociale et institutionnelle des États indépendants ainsi que de données géopolitiques. Le cours est principalement centré sur le XIXème siècle.</p> <p>Le TD consiste en l'étude de sources historiques ou juridiques primaires, une anthologie de textes permettant de comprendre et de fixer les connaissances apportées en cours magistral.</p> <p>L'objectif de cet enseignement est de fournir aux étudiants des connaissances sur le contexte latino-américain et de développer leur esprit critique et leurs capacités de synthèse.</p>		

3JDE1LG1	Langue espagnol 1	Nathalia GARCIA-PÉTRICH
<p>Programme : Ce cours constitue une approche universitaire de la langue espagnole. Il a pour objectif d'enrichir le vocabulaire des étudiants, d'approfondir leurs connaissances grammaticales et de les initier, par le biais du thème dit « grammatical », aux techniques de la traduction. Les sujets étudiés sont le monde du travail, le droit de la famille et les droits des enfants.</p>		

3JDE1TR1	Traduction espagnol 1	Nathalie GARCIA-PÉTRICH
<p>Programme : Le TD repose sur la traduction de textes issus de la presse généraliste exclusivement espagnole (El País, El Mundo, ABC, etc.). Ces articles de presse relatent des faits divers survenus à des politiciens ou à tout un chacun: conflits d'intérêt, corruption et malversation, prise illégale d'intérêt, licenciement abusif de salarié, apologie du terrorisme, accidents de la route, conflits linguistiques entre communautés autonomes, etc.</p> <p>La technique de traduction repose, particulièrement, sur l'adage "le même pour le même, le différent pour le différent", à savoir que les étudiants sont tenus de repérer les occurrences linguistiques et de choisir un seul et même pour traduire un même terme, répété plusieurs fois, quand bien même il regroupe plusieurs acceptions en espagnol.</p>		

3JDT1R11	Relations Internationales	Marielle DEBOS Karen AKOKA
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		

3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Cet atelier propose au premier semestre une méthode progressive pour améliorer les écrits des étudiants.</p> <p>Il définit une architecture des compétences d'expression écrite, et permet à l'étudiant de situer précisément ses difficultés, tout en lui proposant des fiches de cours et de très nombreux exercices, pour acquérir règles, principes et méthodes au fur à mesure des difficultés rencontrées.</p> <p>Les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le mot juste et bien l'employer • Construire un texte cohérent • Bien orthographier. 		

L1 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Cécile GUERIN-BARGUES Serge VELLE Charlotte GIRARD
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en œuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentielisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). La conclusion, forte importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN6/3	Droit pénal	Céline CHASSANG Raphaële PARIZOT Vincent SIZAIRE
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2CV6/3	Droit de la famille	Sophie ROZEZ Odile ROY Florence BELLIVIER
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDE2PB6	Droit public espagnol et Analyse des textes juridiques 2	Béatriz COLLANTES
<p>Programme : Cette matière permettra aux étudiants d'acquérir les bases du droit public espagnol, elle mettra en évidence les relations entre les personnes et les entités privées et déterminera les institutions qui régissent les trois pouvoirs publics ainsi que l'administration de l'État et des autonomies. Les étudiants devront être à même de comprendre comment s'établissent les relations entre les différentes institutions et les compétences de chacune d'entre elles.</p>		

3JDE2HD6	Histoire socio-politique et institutionnelle de l'Espagne	C. LAVAIL MC. ALQUIER
<p>Programme : « La Restauration et la Seconde République jusqu'au début de la Guerre civile (1875 – 1936) » Ce cours se propose de donner un panorama général de la Restauration ainsi que de la Seconde République jusqu'au coup d'état du 18 juillet 1936.</p> <p>Pour la Restauration seront abordés la mise en place du régime, les différents problèmes qui se posent pendant cette période (problème colonial, social, régional...) et qui interviennent dans les grandes crises qui conduisent le système à sa disparition: la crise de 1909, la crise institutionnelle de 1917, la dictature du général Primo de Rivera de 1923 à 1930.</p>		

3JDE2LG1	Langue espagnol 2	En attente de nomination
<p>Programme : Ce cours a pour objectif d'améliorer les capacités d'expression écrite et orale des étudiants. La pratique de l'expression écrite se fait à deux niveaux : au niveau grammatical à travers des exercices (de traduction, de conjugaison, etc.) portant sur des structures propres à la langue espagnole par opposition à celles de la langue française, et au niveau textuel à travers l'étude des connecteurs, des règles de ponctuation, etc. Sont étudiées également les particularités des différentes typologies textuelles (description, argumentation, résumé, etc). L'amélioration de l'expression orale se fonde sur la réalisation d'exposés, sur la participation à des débats et à leur modération.</p>		

3JDE2TR1	Traduction espagnol 2 (theme-version)	Nathalia GARCIA-PÉTRICH
<p>Programme : Le TD constitue une suite du TD de traduction du semestre 1 et repose sur la traduction de textes issus de la presse généraliste exclusivement espagnole (El País, El Mundo, ABC, etc.). Ces articles de presse relatent des faits divers survenus à des politiciens ou à tout un chacun: conflits d'intérêt, corruption et malversation, prise illégale d'intérêt, licenciement abusif de salarié, apologie du terrorisme, accidents de la route, conflits linguistiques entre communautés autonomes, etc. La technique de traduction repose, particulièrement, sur l'adage "le même pour le même, le différent pour le différent", à savoir que les étudiants sont tenus de repérer les occurrences linguistiques et de choisir un seul et même pour traduire un même terme, répété plusieurs fois, quand bien même il regroupe plusieurs acceptions en espagnol. Thème : Avec l'utilisation de textes juridiques de base issus ou en marge du cours de droit espagnol, l'étudiant devra acquérir la terminologie juridique appropriée. Il s'agira de traduire en espagnol des termes juridiques et des concepts tout en renforçant les connaissances grammaticales de l'étudiant.</p>		

MAQUETTE 2^{EME} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3AD6	- Droit administratif	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12	nature	durée	nature	durée
3JDE3PV6	- Droit privé et pénal espagnol	24h00	12h00	6	écrit	3h00	écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDE3HD6	- Histoire socio – politique et institutionnelle des pays de l'Amérique latine 1	24h00	12h00	6	écrit exposé	2h00 -	écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDE3LG1	- Langue : espagnol 3	-	18h00	1,5	écrit exposé	1h00 -	écrit	1h00
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT3EU3	- Droit européen : fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4AD6	- Droit administratif 2	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDT4CV6	- Droit civil : la responsabilité	36h00	18h00	6	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12	nature	durée	nature	durée
3JDE4PV6	- Droit privé et pénal espagnol	24h00	12h00	6	Contrôle continu		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDE4HD6	- Histoire politique et institutionnelle de l'Espagne	24h00	12h00	6	Contrôle continu		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDE4LG1	- Langue : espagnol 4	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
3JDE4TR1	- Traduction : espagnol S4	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h00

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L2 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L2 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Serge VELLEY Jacqueline DOMENACH Sabine BOUSSARD
<p>Programme : Les deux semestres de ce cours visent à donner une vision générale de la matière enseignée. Concernant le premier semestre, le titre 1 est consacré à l'organisation de l'administration française, qui se structure autour de trois grands principes : principe de séparation des autorités administratives et judiciaires (Chap. 1), qui conduit à l'apparition de l'administration moderne; principe de séparation de l'administration active et de la justice administrative (chap. 2), qui se traduit par l'apparition de véritables juridictions administratives; principe décentralisateur (chap. 3), qui modifie considérablement les rapports entre administration centralisée et collectivités territoriales. Le titre 2 s'intéresse à l'obligation faite à l'administration française d'agir légalement : apparition d'une hiérarchie des normes (chap. 1), de plusieurs acceptions de l'idée de légalité (chap. 2) et d'un contrôle de légalité spécifique (chap. 3). Le titre 3 aborde les missions de l'administration, exprimées par la notion de service public : nous en étudierons l'unité (chap. 1), mais aussi la diversité (chap. 2), traduction du phénomène de privatisation de l'administration française.</p>		

3JDT3CV6	Droit civil: les contrats	M. BOURASSIN C. DAUCHEZ K. DECKERT
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations.</p> <p>En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		

3JDE3PV6	Droit privé et pénal espagnol	B. COLLANTES
<p>Programme :</p> <p><u>Droit privé espagnol :</u> Cette matière a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les bases du droit privé espagnol en s'appuyant sur le droit privé proprement dit ainsi que le droit civil. Les étudiants devront connaître l'ensemble des lois applicables aux citoyens et aux citoyennes dans la sphère privée et manier les règles juridiques applicables à leurs relations avec autrui et avec l'État.</p> <p><u>Introduction au droit pénal espagnol :</u> Cette matière est une introduction au droit pénal comme branche du droit public qui régit le pouvoir de l'État en la matière. Des études de cas seront réalisées et montreront comment les faits sont étudiés, passibles de poursuites et effectivement punis au moyen de peines définies par les lois et la jurisprudence.</p>		

3JDE3HD6	Histoire socio-politique et institutionnelle	M. CAMPOS S. OLIVARI
<p>Programme :</p> <p>Ce cours porte sur les grandes transformations politiques de l'Amérique latine au XXe siècle. Il comprend trois parties :</p> <p>I. Redéfinition de l'État: crise, populismes, Guerre Froide et nouveaux militarismes (1929-début des années 1980)</p> <p>II. Le modèle néolibéral en Amérique latine : mise en place et résistances (début des années 1980 à nos jours)</p> <p>III. La guerre contre les drogues en Amérique latine.</p> <p>Les Travaux Dirigés cherchent à illustrer ces trois parties par l'étude d'une anthologie de documents portant sur les thématiques traitées en Cours Magistral.</p>		

3JDE3LG1	Langues espagnol semestre 3	En attente de nomination
<p>Programme : Il s'agit d'un cours d'expression écrite et orale qui doit permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance précise des lois. Les étudiants doivent être capables de développer des argumentaires cohérents et d'offrir des explications claires sur les lois. L'objectif est que le futur juriste connaisse bien la langue espagnole et les particularités de la langue juridique.</p>		

3JDT3EU3	Droit européen Fondements institutions principes	Valérie NICOLAS Sophie GROSBON Claire MONGOUACHON Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Le cours propose une découverte de la construction européenne, dans ses grands principes et ses fondements juridiques. Il distingue l'Union européenne du Conseil de l'Europe et permet de se familiariser avec les différentes institutions de ces organisations.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public: les sources	Jean-Marc THOUVENIN Nabil HAJJAMI Franck LATTY Clémentine BORIES
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité).</p> <p>Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Ensuite, le cours porte sur la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles. La dernière partie du cours est enfin consacrée à la façon dont le droit public français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE Matthieu CONAN Louis BAHOUAGNE
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles. Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières. In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3UMEMA36	C2i : Web et travail collaboratif	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 2

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Jacqueline DOMENACH Céline FERCOT Serge SLAMA
-----------------	------------------------------	---

Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.

3JDT4CV6	Droit civil: la responsabilité	Claire DEBOURG Marc PICHARD Augustin BOUJEKA
-----------------	---------------------------------------	--

Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délict civil. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité.

Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).

3JDE4PV6	Droit privé et pénal espagnol	B. COLLANTES
-----------------	--------------------------------------	--------------

Programme : Cette matière a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les bases du droit privé espagnol en s'appuyant sur le droit privé proprement dit ainsi que sur le droit civil. Les étudiants devront connaître l'ensemble des lois applicables aux citoyens et aux citoyennes dans la sphère privée et manier les règles juridiques applicables à leurs relations avec autrui et avec l'État.

3JDE4HD6	Histoire socio-politique et institutionnelle de l'Espagne	C. LAVAIL
-----------------	--	-----------

Programme : « De la Guerre civile à l'ère socialiste (juillet 1936 – 1996) » Dans la continuité de la première année, ce cours pose les avancées et reculs de la démocratie au cours du XXe siècle : la Guerre civile à la suite de laquelle a été instaurée la dictature du général Franco (1939 – 1975), puis le processus de démocratisation jusqu'à la victoire des socialistes en 1982 qui marque le bon fonctionnement de la démocratie, avec le retour de la gauche au pouvoir après 46 ans d'absence.

3JDE4LG1	Langues espagnol semestre 4	N. JAMMET-ARIAS
-----------------	------------------------------------	-----------------

Programme : Ce cours est un renforcement en langue espagnole écrite. Il se compose d'une étude de points de grammaire complexes adaptés aux besoins des étudiants, d'une acquisition du vocabulaire juridique et d'un approfondissement de la technique de la traduction du français vers l'espagnol. Les thèmes traités sont liés à l'exercice de la justice, aux conventions et traités internationaux, aux droits de l'homme et à la philosophie politique.

3JDT4CM3	Droit de l'entreprise	Aurélie BALLOT LÉNA Julien GRANOTIER Laurent RUET Lauren LEBLOND
<p>Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants.</p> <p>Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur.</p> <p>Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3).</p> <p>Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.</p>		

3JDT4PC3	Procédure civile	Denis BARTHE
<p>Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle.</p> <p>Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est le juge compétent pour trancher le litige ? • Qui peut s'adresser au juge compétent ? • Comment est élaborée la solution du litige ? <p>Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.</p>		

3JDT4PP3	Procédure pénale	Marc TOUILLIER Pascal BEAUVAIS
<p>Programme : La procédure pénale est la mise en œuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction.</p> <p>Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.</p>		

3JDE4TR1	Traduction espagnol semestre 4	N. GARCIA PETRICH
<p>Programme : Ce cours de traduction est basé sur des textes à caractère juridique (articles de presse, décrets, lois, décisions de justice, conclusions, etc). Il permet l'acquisition du vocabulaire juridique et le renforcement des structures syntaxiques.</p>		

MAQUETTE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Sesion 2	
					nature	durée	nature	durée
	UE1 FONDAMENTALE droit français			12				
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT5IN4	- Droit international public : les sujets	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
	UE1 FONDAMENTALE droit français 2			12				
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12				
3JDE5DI3	- Droit de l'intégration Latino-américaine -	20h00	-	3	contrôle en cours de formation		écrit	1h30
3JDE6PV3	- Droit privé/contrat espagnol	18h00	-	3	Contrôle continu dont un écrit de 1h30		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12				
3JDE5CS6	- Droit constitutionnel espagnol et latino-américain	24h00	12h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 2h00		écrit	1h30
	UE3 Parcours personnalisé			4,5				
3JDE5TJ1	Traduction juridique espagnol semestre 5	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h30
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT5CV3	- Droit civil : régime des obligations	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5TR3	- Droit du travail	36h00	-	3	écrit oral	1h30 -	écrit oral	1h30 -
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5ANG	- European Union Law (cours en anglais)	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5				
3UMEMA37	-C2i : Machines et logiciels	-	18h00	1,5	en ligne	-	en ligne	-

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
	UE1 FONDAMENTALE droit français			9	nature	durée	nature	durée
	<u>- 2 matières avec TD:</u>							
3JDT6CV4	- Droit civil : Contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	<u>-1matière obligatoire en CM:</u>			3	nature	durée	nature	durée
3JDT6EU3	- Droit de l'Union Européenne-contentieux communautaires	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
3JDT6CV3	Droit civil : contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6LF3	Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6FI3	Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	écrit	3h00	écrit	3h00
3JDT6PN3	Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
3JDT6TR3	Protection sociale	36h00	18h00	4,5	écrit oral	3h00 -	écrit oral	3h00 -
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol			12	nature	durée	nature	durée
3JDE6TV3	- Droit du travail espagnol	18h00	-	3	contrôle en cours de formation		écrit	1h30
3JDE6CM3	- Droit commercial espagnol	20h00	-	3	contrôle en cours de formation		écrit	1h30
	UE2 FONDAMENTALE droit espagnol 2			12	nature	durée	nature	durée
3JDE6DH6	- Droit de l'homme et des libertés fondamentales (avec TD)	24h00	12h00	6	écrit	-	Remise de dossier/monographie	-
	UE3 Parcours personnalisé			4,5	nature	durée	nature	durée
3JDE6HD1	Droit et civilisation hispanique	18h00		1,5	Contrôle continu		écrit	1h00
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT6CM3	- Droit du financement des entreprises	36h00	-	3	QCM	1h	QCM	1h
3JDT6IN3	- Droit international public : les règlements pacifiques des différents	36h00	-	3	écrit	1h30	oral	-
	UE4 Professionnalisation			1,5	nature	durée	nature	durée
	<u>- 1 matière au choix :</u>							
3JDT6PR1	- Stage et rapport de stage	-	-	1,5	-	-	-	-
3JDE6TR1	- Traduction : espagnol S6	-	18h00	1,5	Contrôle continu		écrit	1h30

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE L3 DROIT FRANÇAIS – DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN

SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L3 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 1

3JDT5CM4	Droit commun des sociétés	Dominique DEMEYERE Katrin DECKERT
<p>Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.</p> <p>Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise.</p> <p>La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.</p> <p>Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).</p>		

3JDT5IN4	Droit international public : les sujets	Anne-Laure CHAUMETTE Nabil HAJJAMI
<p>Programme : Le cours porte sur les sujets du droit international. L'introduction examine et définit la notion de « sujet de droit international ». Elle revient également, de façon sommaire, sur les différentes sources du droit international public. Le cours s'attèle ensuite à analyser successivement les sujets du droit international, avec une importance particulière consacrée à l'État, sujet « primaire ». Sont ainsi étudiés les attributs de l'État selon le droit international ; ses modes de création, de transformation et de disparition ; ses compétences ou encore le régime de la succession d'États. Les cours étudie ensuite les autres sujets – dits « secondaires » – du droit international : il s'agit d'abord des organisations internationales, ensuite des individus. Enfin le cours s'interroge sur l'émergence de nouveaux sujets à travers deux exemples : d'une part, est étudié le rôle sans cesse croissant que la « société civile » joue sur la scène internationale. D'autre part, en s'arrêtant sur des notions telles que le « crime contre l'humanité » ou le « patrimoine commun de l'humanité », le cours recherche à déterminer si, en tant que telle, « l'humanité » pourrait avoir la qualité de sujet du droit international.</p>		

3JDT5CV3	Droit Civil : régime général des obligations	Louis THIBIERGE Sébastien RAIMOND
<p>Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation.</p> <p>Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.</p>		

3JDT5TR3	Droit du travail	Cyril WOLMARK Georges BORENFREUND
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>		
3JDT5PE3	Droit public économique	Christophe LE BERRE Claire MONGOUACHON Louis BAHOUUNE
<p>Programme : Le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.</p>		
3JDE5CS6	Droit constitutionnel esp. et latino-américain	Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude de la Constitution de 1978, éclairée par la jurisprudence du Tribunal Constitutionnel. Il met l'accent notamment sur l'approfondissement de la connaissance du rôle du Tribunal Constitutionnel, sur l'organisation territoriale de l'Etat et sur les droits fondamentaux. Ces thèmes sont abordés souvent sous un angle pratique, par le biais de la lecture des décisions du Tribunal Constitutionnel. Ce cours intègre également une approche comparatiste avec les Constitutions de différents pays d'Amérique Latine. Cette matière fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu.</p>		
3JDE5DI3	Droit de l'intégration latino-américaine	C. DIAZ BARRADO
<p>Programme : Uno de los fenómenos de mayor interés en el espacio latinoamericano van a ser los diversos procesos y esquemas de integración que están teniendo lugar. El estudio de estos esquemas resulta imprescindible para conocer, con intensidad, la realidad latinoamericana y las posiciones políticas y normativas que mantienen los Estados de la región. La proliferación de esquemas de integración desde que a finales de los años cincuenta del pasado siglo tuvieron lugar las primeras experiencias integracionistas en el continente americano, ha hecho que nos encontremos ante una realidad muy compleja y abigarrada y que, tanto desde la perspectiva política como desde la óptica jurídica, sea difícil desentrañar todos los componentes que la definen. El examen de los aspectos jurídicos de la integración en cada uno de los esquemas estudiados (Mercosur, Comunidad andina, SICA, CELAC, UNASUR, ALBA, Alianza del Pacífico, Tratado de libre Comercio de América del Norte, ALADI etc..) resulta muy interesante y nos lleva a conocer, con exactitud, tanto los objetivos de estos procesos como los ámbitos materiales en los que actúan y, al mismo tiempo, nos permite descubrir el grado de eficacia de cada uno de ellos. Cette matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.</p>		
3JDE6PV3	Droit privé/contrat espagnol	Eva MENDUIÑA GORDON
<p>Programme : Le cours de droit des contrats espagnol présente quelques notions fondamentales du droit des obligations : obligation, acte juridique et contrat et approfondit tout particulièrement cette dernière. Ce cours accorde une importance particulière aux règles de droit commun des contrats – en faisant spécialement attention aux différences avec le droit français – et aborde également les particularités de quelques contrats nommés par rapport au droit français (cf. notamment, le contrat de vente). Par l'alternance de cours et de petits exercices pratiques, l'objectif est d'assurer une bonne compréhension de ces notions de base ainsi que de l'acquisition du vocabulaire et de la terminologie de la discipline.</p>		

3JDE5TJ1	Traduction juridique espagnol semestre 5	Maud THIRY
<p>Programme : Les TD de traduction juridique, en troisième année, reposent sur un travail de traduction et de synthèse de textes juridiques du français à l'espagnol et de l'espagnol au français (thème et version). Les séances de thème et de version seront alternées tout au long de l'année. Les supports de travail sont issus du droit français, du droit espagnol et du droit international. À titre d'exemple, les étudiants seront amenés à traduire en synthétisant des arrêts du Conseil constitutionnel, des décisions de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme, des lois espagnoles et des communiqués de presse de la Cour Européenne des droits de l'Homme. L'exercice principal repose particulièrement sur la capacité de synthèse et de restitution, dans l'autre langue, du contenu d'un texte juridique. Des traductions littérales seront également réalisées.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne	Régis CHEMAIN Myriam BENLOLO-CARABOT
<p>Programme : Droit de l'Union européenne (L3) : le cours présente l'Union européenne, en analysant ses fondements, ses institutions et ses principes de fonctionnement. Il permet de comprendre la structuration de l'ordre juridique de l'Union européenne et les relations singulières que cette organisation entretient tant avec l'ordre juridique international qu'avec les ordres juridiques des Etats membres.</p>		

. 3UMEMA37	C2i : Machines et logiciels	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 Droit français - Droit espagnol et latino-américain - Semestre 2

3JDT6CV4	Droit civil : contrats spéciaux	Sébastien RAIMOND Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : Aux règles constituant le droit commun des contrats (inscrites aux art. 1101 et s. du Code civil) s'ajoutent celles régissant les contrats spéciaux (art. 1582 et s. du Code civil). Il s'agit de régimes spécifiques applicables à différentes opérations concrètes que les contrats spéciaux servent à mettre en place. Ainsi, le contrat de vente, de bail, de prêt, d'entreprise, de mandat et de dépôt seront successivement étudiés dans ce cours dédié à l'étude des contrats spéciaux. Ce cours présente aussi l'intérêt d'aborder les méthodes de qualification des contrats par le juge (utiles pour distinguer entre eux certains de ces contrats spéciaux).</p> <p>Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		
3JDT6LF4/3	Droit des libertés fondamentales	Isabelle BOUCOBZA Tatiana GRÜNDLER
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes mobilisant acteurs politiques et société civile sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le champ juridique - vaste et complexe - des droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Quelles sont les limites de leur protection ainsi que de leur effectivité ? Abordant des sujets questionnés dans la société, ce cours vise à fournir des éléments de connaissance et de réflexion nécessaires à tout étudiant en droit si ce n'est à tout citoyen.</p>		
3JDT6FI4/3	Droit fiscal	Hervé ISRAEL Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La deuxième partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement. La dernière partie intéresse le contrôle et le contentieux fiscal.</p>		
3JDT6PN4/3	Droit pénal spécial	Céline CHASSANG Juliette TRICOT
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les principales infractions portant atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi, le droit pénal spécial expose, pour chacune d'elles, la structure, les composantes (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre les variations de la politique criminelle française contemporaine. Outre son intérêt sur le plan de la technique juridique, le droit pénal spécial constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs que la société considère essentielles.</p>		

3JDT6TR4/3	Protection sociale	Frédéric GUIOMARD Anne-Sophie GINON
<p>Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire.</p> <p>Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale.</p> <p>Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale.</p> <p>Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.</p>		

3JDT5EU3	Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.</p>		

3JDE6DH6	Droits de l'homme et libertés fondamentales (enseignée en espagnol)	Daniel BORRILLO
<p>Programme : Aproximación al concepto de derechos humanos: Derechos naturales, libertades públicas, derechos fundamentales. Fundamento y justificación de los derechos Humanos: la dignidad humana. Características de los Derechos Humanos. ¿Carácter Universal? Clasificación y titularidad de los Derechos Humanos. Régimen jurídico y garantía de los Derechos Humanos. Orígenes y evolución histórica: La formación de los primeros derechos humanos. La Revolución norteamericana de 1776. La Revolución francesa y el reconocimiento internacional de los derechos humanos: La Declaración de los derechos del Hombre y del ciudadano de 1789. La Sociedad de Naciones y el Pacto de la Sociedad de Naciones. El derecho internacional obrero y los derechos civiles y políticos. Los derechos de las minorías: derecho a la nacionalidad, derecho a la vida, a la libertad individual y a la libertad de cultos, derecho a la igualdad, derechos lingüísticos, derecho a la educación. Presentación del sistema universal de derechos humanos El sistema interamericano de derechos humanos El sistema europeo de derechos humanos El sistema africano de derechos humanos España y los derechos humanos Derecho Internacional Humanitario. Nuevos desafíos de los derechos humanos.(enseñada en español)</p> <p>Cette matière fait l'objet d'un contrôle continu.</p>		

3JDE6TV3	Droit du travail espagnol	Professeur invité
<p>Programme: El Derecho del trabajo tiene una gran vinculación a la realidad económica, social y política, moviéndose entre la necesaria protección del trabajador y las demandas actuales del mercado. En este contexto, el objetivo de este curso es doble: que los alumnos adquieran los conocimientos básicos del Derecho del trabajo español y dotarles de herramientas adecuadas para un razonamiento jurídico crítico. Para este fin partiremos del concepto, fundamento y origen del Derecho del Trabajo español, ubicándolo en el sistema de fuentes europeo. A continuación, abordaremos cuestiones claves tales como el contrato de trabajo, las relaciones entre empresario y trabajador o la libre circulación de trabajadores intra-UE. Las distintas cuestiones se abordarán desde un punto de vista tanto teórico como práctico, posibilitando unas clases dinámicas entre alumnado y profesor.</p> <p>Cette matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.</p>		

3JDE6HD1	Droit et civilisation hispanique	Nathalie JAMMET-ARIAS
<p>Programme : Ce cours est un atelier de recherche qui a pour objectif de montrer aux étudiants la complémentarité de leur formation en droit espagnol et latino-américain, en civilisation et en langue. Il s'agit d'un travail de groupe qui commence par une recherche des sources historiques et juridiques autour d'une question de droit conçue sous l'angle civilisationnel et historique.</p> <p>Les étudiants doivent ensuite réaliser un dossier d'une dizaine de pages en espagnol contenant un tableau de synthèse, des éléments iconographiques et une bibliographie aux normes. Deux personnes font une présentation orale, en français et ouverte à tous, des travaux de chaque groupe. Ce cours permet d'initier les étudiants au travail de recherche, de développer leurs capacités de synthèse et de présentation et constitue un entraînement au travail en équipe. Il nécessite une bonne connaissance des deux langues car il faut passer sans cesse d'une langue à l'autre.</p>		

3JDT6CM3	Droit du financement des entreprises	Julien GRANOTIER Dominique DEMEYERE Aurélie BALLOT-LÉNA Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		

3JDT6IN3	Droit international public : règlement pacifique des différends	Franck LATTY Marina EUDES
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		

3JDT6PR1	Stage et rapport de stage	Céline CHASSANG François DESPREZ
<p><i>L'étudiant qui choisit l'option stage ou projet personnel doit respecter un calendrier et un cadre pédagogique précis ; ces modalités figurent sur la page professionnalisation du site de l'UFR Droit. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que, même s'il s'agit d'une option du 2nd semestre, le calendrier et le cadre pédagogique doivent être consultés dès maintenant. (informations supplémentaires concernant les stages en fin de livret pédagogique page 107)</i></p>		

3JDE6TR1	Traduction espagnol S6	Maud THIRY
<p>Programme : Les TD de traduction juridique, en troisième année, reposent sur un travail de traduction et de synthèse de textes juridiques du français à l'espagnol et de l'espagnol au français (thème et version). Les séances de thème et de version seront alternées tout au long de l'année. Les supports de travail sont issus du droit français, du droit espagnol et du droit international. À titre d'exemple, les étudiants seront amenés à traduire en synthétisant des arrêts du Conseil constitutionnel, des décisions de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme, des lois espagnoles et des communiqués de presse de la Cour Européenne des droits de l'Homme. L'exercice principal repose particulièrement sur la capacité de synthèse et de restitution, dans l'autre langue, du contenu d'un texte juridique. Des traductions littérales seront également réalisées.</p>		

3JDE5CM3	Droit commercial espagnol	Professeur invité
<p>Programme : El Derecho mercantil español abarca materias de diferente naturaleza que van desde la protección y regulación de la competencia, pasando por las sociedades, los títulos-valores, los contratos mercantiles, el concurso, hasta llegar al Derecho marítimo. Ahora bien, en este conjunto de materias cobra especial significado el Derecho de sociedades. Frente al empresario individual, el empresario social –las sociedades- han ido adquiriendo con el tiempo una importancia extraordinaria ante la imposibilidad de los empresarios individuales de ejercer aisladamente sus empresas y buena parte de su actividad económica. El aumento de la dimensión de la actividad comercial exige una previa y significativa aportación patrimonial y la limitación de la responsabilidad de los socios que participan. Si existe un aspecto que frente al resto del Derecho mercantil, por su trascendencia, debe ser objeto de una especial atención éste es el las sociedades. A su ordenación el Derecho mercantil dedica un importante y complejo conjunto de leyes especiales en las que hay que buscar los fundamentos de su regulación.</p> <p>Cette matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.</p>		

MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Ces modules concernent :

- Les EC de Pré-professionalisation
- Les modules « Grands Repères » pour l'ensemble des L1
- Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.parisnanterre.fr/>

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Isabelle JORRE

Entresol du bâtiment F

Bureau E13

i.jorre@parisnanterre.fr

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

- **Durée du stage** : Il n'y a pas de stage pour les Licence 1
- **Date du début du stage** : indiquez la date de début du stage : *par exemple : "à partir de février 2018" ou précisez s'il existe une période bloquée lors de la formation (par exemple "février à avril 2018")* **Attention, la durée du stage de la formation continue est financée à hauteur de 3 mois maximum (équivalent à 420 heures). Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Maquette Licence droit page (nommer les pages)" pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
Courriel : medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : mherelle@parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPSS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. **L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut

demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.